



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Étude préalable à l'émergence de contrats de milieu en
Martinique



(Photos et montage : MJE MOANA, 2015)

La Martinique :

Riche de milieux, de paysages, d'usages et de visages sur un petit territoire entouré et parcouru d'eau.

Comment s'organise la conciliation entre tous ces visages, humains et environnementaux, pour aujourd'hui et pour demain ?



Mission réalisée par

AMPTIL Erika, BEAUNE Tiphaine, BERGER-CLUZEL Klelia, BOULANGE Eline, BOUTELOUP Perrine, FIETTE Estelle, HAMDAN Dany, ISRAEL Philippe, MEVEL Lucile, VELY Tom, membres de l'équipe Moana
du 24 juin au 21 août 2015

Les éléments présentés dans ce document constituent la synthèse des résultats obtenus durant l'étude réalisée par la MJE Moana, cofinancée par l'Office De l'Eau de la Martinique (ODE 972) et l'Agence des aires marines protégées.

Dans une perspective de développement durable du territoire martiniquais, ce document tend à présenter un état des lieux des démarches de territoire concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques en Martinique et des postulats quant à leur avenir souhaitable.

Les propos sont destinés à l'ensemble des acteurs liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire Martiniquais. Sont présentés ici : le cadre de l'étude, la méthodologie employée ainsi que les principales conclusions qui en découlent à l'échelle de la Martinique.



L'équipe MOANA

Table des matières

TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
TABLE DES ABREVIATIONS	4
1. CONTEXTE	5
2. METHODOLOGIE	7
2.1 OBJECTIFS DE L'ETUDE	7
2.2 METHODOLOGIE MISE ŒUVRE	7
2.2.1 PHASE PRE-TERRAIN (6 MOIS)	7
2.2.2 PHASE TERRAIN (2 MOIS)	7
2.2.3 PHASE POST-TERRAIN: (4 MOIS)	8
2.3 FORCES ET LIMITES DE LA METHODOLOGIE:	10
3. RESULTATS	11
3.1 GOUVERNANCE	11
3.1.1 L'INTEGRATION DES ACTEURS DANS UN MILLEFEUILLE ADMINISTRATIF	11
3.1.2 LES CONFLITS D'INTERETS AU CENTRE DE LA GOUVERNANCE	11
3.1.3 L'IMPLICATION DES ACTEURS, UN ELEMENT CLE DE LA GOUVERNANCE	12
3.1.4 LES FACTEURS DE LA GOUVERNANCE EN MARTINIQUE	12
3.2 LIEN TERRE/MER	13
3.2.1 PRESENTATION DU PARC MARIN	13
3.2.2 LES AVIS DES ACTEURS	14
3.2.3 UN OBJECTIF D'INTEGRATION AUX DEMARCHES DE TERRITOIRE	15
3.3 L'OUTIL DE GESTION DU CENTRE DE LA MARTINIQUE : LE CONTRAT DE BAIE DE FORT-DE-FRANCE	15
3.3.1 CONTEXTE D'APPARITION	15
3.3.2 SES FORCES ET FAIBLESSES	16
3.3.3 PISTES D'AMELIORATION	16
3.3.4 UNE INITIATIVE REMARQUABLE EN SON SEIN : LE PROJET DE PROTECTION DE LA BAIE DE GENIPA	16
3.4 L'EMERGENCE D'UN OUTIL DE GESTION DANS LE SUD: LE CONTRAT DE LITTORAL SUD	17
3.4.1 HISTORIQUE DE LA ZONE ET CONTEXTE D'APPARITION	17
3.4.2 SES FORCES ET FAIBLESSES	18
3.4.3 SON AVENIR	19
3.5 UNE VARIETE DE SITUATIONS DANS LE NORD : « CHATEAU D'EAU » DE LA MARTINIQUE	19
3.5.1 DIFFERENTS STADES D'AVANCEES POUR LES OUTILS DU NORD ATLANTIQUE	19
3.5.2 LE NORD CARAÏBE, TERRITOIRE NON DOTE D'OUTIL DE GESTION, PRESENTANT DES ZONES A ENJEUX	21
3.5.3 LA NECESSITE POUR CAP NORD D'INTEGRER LES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES A SON DEVELOPPEMENT	22
4. CONCLUSIONS : PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS	23
4.1 AU NIVEAU GLOBAL	23
4.1.1 LOGIQUE ASCENDANTE	23
4.1.2 NECESSITEE D'UN CONSENSUS ENTRE LES INSTITUTIONS	23
4.1.3 COMMUNICATION ET INFORMATION : CIBLEES ET DE QUALITE	23
4.1.4 DEPOLITISATION DES DEMARCHES DE GESTION DE L'EAU	23
4.2 AU NIVEAU DES CONTRATS	24
4.3 OUVERTURES	25

5. BIBLIOGRAPHIE:	26
6. ANNEXES	27

Table des illustrations

Figure 1: Position des acteurs vis à vis de la création du Parc Marin (Source: MJE Moana, 2015)	14
Tableau 1: Nombre d'entretiens réalisés par catégorie d'acteur (Source : MJE Moana, 2015)	8
Tableau 2 : Analyse AFOM du contrat Littoral Sud (Source: MJE Moana, 2015)	18

Table des abréviations

A: Association
AS: Acteur Socioprofessionnel
AAMP: Agence des Aires Marines Protégées
CT: Collectivité Territoriale
CTM: Collectivité Territoriale de Martinique
DCE: Directive Cadre Européenne
GIZC: Gestion Intégrée des Zones Côtières
IFREMER: Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
IP: Institutions Publiques
IR&PQ: Institut de recherches et Personne qualifiée
LEMA: Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
MJE: Mission Jeunes Experts
ODE: Office De l'Eau
PDM: Programme De Mesure
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNRM: Parc Naturel Régional de Martinique
SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
ZEE: Zone Économique Exclusive

(Les parenthèses en gris, figurant après un mot, une idée ou une phrase, indiquent la catégorie d'acteur qui s'est exprimée)

1. Contexte

L'impact de l'homme sur l'environnement est indéniable. Cela s'observe par une modification des milieux (changement de ses caractéristiques physico-chimiques, perte de biodiversité...) et par des perturbations climatiques. Ces enjeux constituent une disparition de richesses et de bénéfiques écosystémiques, cela constitue donc une source d'apparition de nouveaux risques sociétaux. Comme le précise la Banque Mondiale, « *la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est vitale pour la croissance économique et le bien-être des populations. Lorsqu'ils sont bien gérés, les bassins hydrographiques, les ressources naturelles renouvelables ainsi que les zones terrestres et marines*¹, [...] procurent des moyens de subsistance à des centaines de millions de personnes, régulent l'air, l'eau et le sol dont nous dépendons tous, génèrent d'importantes recettes fiscales et offrent une protection unique et d'un bon rapport coût-efficacité contre les événements climatiques extrêmes et les conséquences du changement climatique. » (Banque Mondiale, 2015)

Il paraît important de mettre en lumière que les territoires insulaires, particulièrement en zones tropicales, sont plus sensibles aux détériorations environnementales car ils conjuguent, sur une petite échelle, de nombreux espaces naturels et une biodiversité exceptionnelle avec une forte densité de population.

C'est face à ce constat que la communauté internationale s'est mobilisée dans une optique de développement durable (Sommet de la Terre : Création du PNUD, Stockholm 1972 ; Charte de la Terre et Agenda 21, Rio de Janeiro 1992). Pour l'environnement, l'eau, considérée comme un bien commun, constitue un continuum au sein de tous les êtres vivants et des milieux naturels dont ils dépendent. C'est donc un vecteur de vie sans qu'il soit inaltérable.

Au niveau européen, la Directive Cadre sur l'Eau (adoptée en 2000, premier cycle 2010-2015) a pour but de doter les Etats membres d'un ensemble législatif, cohérent en termes de protection et de gestion de la ressource, conformément aux principes de développement durable. Cette directive (DCE) fixe d'atteindre l'objectif de « bon état » des masses d'eaux au terme de son premier cycle sauf pour les territoires ultra-marins qui profitent d'une prolongation pour répondre à l'acquisition de connaissances supplémentaires. Pour se faire, elle impose notamment l'adoption de « *plans de gestion* » et de « *programmes de mesures* » appropriés à chaque masse d'eau.

En France, la DCE a été transposée dans le droit français en 2006 au travers de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), les plans de gestion correspondent aux SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) toujours associés à leurs PDM (Programme De Mesures).

¹ Les mêmes propos sont tenus par le WWF aux sujets des milieux marins et particulièrement sur les bénéfices des AMPs, créatrices de richesses. (WWF, 2015)

En Martinique, le comité de bassin applique les objectifs de la DCE à l'échelle du territoire. L'Office De l'eau de la Martinique (ODE 972) est en charge de leur mise en place par des mesures adéquates. Il prélève des redevances sur l'utilisation de l'eau des différents usagers et mobilise ces fonds *“pour l'amélioration et la préservation de l'environnement, des milieux aquatiques et de la ressource en eau”*. L'objectif principal de l'ODE 972 est le suivi et l'application de la politique définie et organisée par le SDAGE (soumis à des périodes quinquennales). (Observatoire de l'eau, 2015)

Les démarches de territoire (Annexe 1), ou plus précisément les contrats de milieu, peuvent être vues comme les outils permettant la mise en œuvre des orientations du SDAGE.

En parallèle, les milieux marins font aussi l'objet des principes de développement durable avec régionalement la convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des caraïbes. Plus récemment le protocole de Nagoya (Japon, 2010) engage ses signataires à suivre les objectifs d'Aichi. Ceux-ci fixent comme objectif à atteindre, d'ici 2020, la création d'un réseau d'espaces protégés couvrant au moins 17 % de la surface terrestre et 10 % des océans. Sur ce dernier point, la France s'est engagée à hauteur de 20% de son espace maritime.

C'est dans ce contexte que l'ODE et l'AAMP, dans sa mission en Martinique, ont souhaité mener une étude conjointe en partenariat avec l'Ifremer, dans le but d'aboutir à une réflexion transversale sur la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Cela étant particulièrement justifié sur un territoire insulaire. Comme nous l'a dit une personne enquêtée : *“La première protection, c'est la gestion”* (Institut de recherche et Personne qualifiée)

Afin de préciser le contexte local dans lequel s'inscrit notre mission, les grandes directives européennes se rapportant à la gestion de l'eau en Martinique sont présentées sous forme d'un frise chronologique (Annexe 2). Dans une seconde frise (Annexe 3) sont présentées les différentes dates clés concernant l'ensemble des démarches de territoires.

2. Méthodologie

2.1 Objectifs de l'étude

Cette étude est commanditée par l'Office De l'Eau la Martinique et l'Agence des aires marines protégées. Elle répond à une commande du comité de bassin, figure dans le prochain programme de mesure et constitue donc une application du SDAGE 2016-2021.

Voici ses quatre objectifs complémentaires :

- ❖ Objectif 1 : Établir un bilan des freins et leviers des contrats existants en Martinique ou ayant existé ainsi que ceux en cours d'élaboration. Analyser la pertinence de l'outil contrat pour la gestion de l'eau en Martinique.
- ❖ Objectif 2 : Effectuer un diagnostic des territoires pour lesquels la mise en place d'un contrat serait pertinent pour atteindre les objectifs du SDAGE.
- ❖ Objectif 3 : Identifier les axes d'articulation entre les différentes politiques : analyse de la gouvernance de manière à mettre en avant les freins et les leviers pour développer les contrats de territoire.
- ❖ Objectif 4 : Mettre en avant le lien terre/mer en analysant les bénéfices apportés par les politiques de territoire du milieu marin. Interroger les différents acteurs sur l'apport que pourrait avoir la création d'un parc naturel marin dans le cadre d'une gestion intégrée du littoral et de la mer en Martinique.

2.2 Méthodologie mise oeuvre

2.2.1 Phase pré-terrain (6 mois)

- ❖ **Bibliographie** : elle a permis de se familiariser avec le sujet, d'identifier les acteurs potentiellement intéressants à interroger, de bien comprendre la commande, le contexte et la politique de l'eau française.
- ❖ **Sélection des acteurs interrogés** : une base de données recensant les acteurs précédemment identifiés a été créée. Nos commanditaires nous ont apporté leurs recommandations dans la phase de sélection et de prise de contact.
- ❖ **Élaboration de questions évaluatives** interrogeant la pertinence, l'efficacité, ainsi que l'efficience de l'outil, contrat de territoire.
- ❖ **Élaboration d'un guide d'entretien** semi-directif ayant servi de trame aux entretiens réalisés. (Annexe 4)
- ❖ **Création des sous-groupes d'entretien** de sorte à mélanger un maximum les personnes ayant travaillé sur chaque objectif. Cela permettant d'avoir une vision globale au sein de chaque sous-groupe et qu'aucun ne soit spécialisé.

2.2.2 Phase terrain (2 mois)

- ❖ **Répartition des entretiens** en fonction de la disponibilité des interviewés et des sous-groupes d'entretien. Un tableau de bord constitué d'une ligne par enquêté a été complété au fur et à mesure, il renseigne la date de l'entretien, le groupe l'ayant mené, le nom et l'organisme de l'enquêté, ainsi que les principaux sujets et thèmes abordés.

- ❖ **Préparation aux entretiens** : le guide d'entretien était retravaillé au préalable afin de l'adapter à l'acteur rencontré.
- ❖ **Déroulement des entretiens** : un des membres était nommé "meneur" avant chaque entretien, il était chargé de poser les questions principales en suivant la trame du guide. Les autres prenaient des notes et posaient des questions complémentaires afin d'approfondir certains points. Deux supports ont été présentés aux acteurs : une carte des démarches de territoire (Annexe 5) afin qu'ils puissent indiquer les zones à enjeux (Annexe 9 & 10), et une frise chronologique (Annexe 2 et 3) que nous leur avons demandé de commenter. Un enregistrement a été effectué avec l'accord des interviewés.
- ❖ **Analyse** : après chaque entretien, l'enregistrement était réécouté afin de produire une retranscription non exhaustive. À partir de ce document une fiche de synthèse a été rédigée, permettant de classer les données collectées en fonction de l'objectif concerné.
- ❖ **Focus Groupe**: des réunions de groupe ont été réalisées une fois par semaine afin que les différents sous-groupes se restituent les synthèses des entretiens réalisés et déterminent les questions à approfondir par la suite. Des réunions ont été effectuées régulièrement avec nos commanditaires afin de leur restituer nos résultats partiels, de leur faire part de nos difficultés, de bénéficier de leurs conseils, et de compléter la liste des acteurs à rencontrer.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'acteurs rencontrés par catégorie. Nous avons effectué un total de 60 entretiens, ce qui était notre objectif. Il y a cependant 6 organismes et 9 communes que nous n'avons pas pu rencontrer, pour des raisons d'incompréhension du sujet, d'indisponibilités ou, dans deux cas, de refus d'entretien.

Catégorie d'acteurs	Services d'état	Institutions publiques	Instituts recherche et personnes qualifiées	Associations	Collectivités territoriales	Autres acteurs socio-professionnels	Total
Nombre d'individus enquêtés	7	13	10	3	21	6	60

Tableau 1- Nombre d'entretiens réalisés par catégorie d'acteur (Source : MJE Moana, 2015)

2.2.3 Phase post-terrain: (4 mois)

❖ Analyse des données

Lors de cette phase, nous avons cassé les groupes d'entretien pour reconstituer les groupes spécifiques aux objectifs. L'analyse des données préalable à la

restitution s'est donc organisée par objectif, à partir des synthèses réalisées au préalable :

Objectif 1 : Le recouplement des données s'est fait en deux tableaux correspondant à deux étapes. Dans le premier, chaque ligne correspond à un acteur et chaque colonne à une démarche ; dans le deuxième, chaque ligne correspond à une démarche et chaque colonne correspond à un thème souvent abordé par les enquêtés. Cela permet donc de trier les idées en fonction de leurs sujets : communication, programme d'action, objectifs, gouvernance, agenda, connaissances, implication, moyens, impacts, état d'avancée.

Objectif 2 : Les dires d'acteurs ont été synthétisés dans des tableaux dont le but est de faire ressortir par zone à enjeux ou projet en cours : les nécessités/les aspects négatifs et les risques/les atouts/les acteurs/les caractéristiques du milieu issues notamment des fiches de synthèse par masse d'eau (ODE, 2015). C'est par cet outil de recouplement, que nous avons pu faire apparaître des corrélations, nous permettant de postuler sur l'émergence d'une démarche de territoire adéquate face à un besoin de gestion identifié.

Objectif 3 : Un tableau a également été créé afin de recouper les données liées à cet objectif. Les lignes correspondent aux acteurs interrogés et les colonnes correspondent aux thèmes abordés : les interactions entre les acteurs, la communication, la disponibilité et la concertation, la transparence, les financements, et pour finir la législation. Dans ce tableau apparaissent les propositions des acteurs, les remarques qu'ils ont faites sur leurs sociogrammes, ainsi que les commentaires émis sur la frise.

Objectif 4 : Trois tableaux ont permis de classer les propos concernant le lien terre/mer. Le premier rassemble les visions des acteurs concernant l'évolution du littoral et de la mer à court, moyen et long terme. Le second permet de recenser l'avis des acteurs à propos de la venue du Parc naturel marin en fonction de quatre catégories : favorables, favorables "mais", sans avis et défavorables. Enfin, le dernier permet de référencer les idées plus marginales, les questionnements et les remarques concernant le Parc naturel marin, mais également concernant la gouvernance de la mer et du littoral.

❖ Rédaction des livrables:

Le livrable général a été rédigé par objectif afin d'y répondre spécifiquement et de pouvoir lire chaque partie de manière indépendante.

Ce présent document est une version synthétique du rapport, plus diffusable et constitue un deuxième livrable. Il tente de regrouper de manière transversale l'ensemble des résultats que nous avons produits, et donc de donner une unité à l'ensemble des objectifs.

Enfin, une note réflexive a été rédigée. Elle est constituée de deux parties : la première propose une analyse des écarts entre les objectifs, les résultats et les services aux commanditaires ; la deuxième permet de mettre en perspective le travail effectué, en s'interrogeant sur la problématique suivante : "Comment

concilier gestion durable de l'eau et développement socio-économique en Martinique ?".

2.3 Forces et limites de la méthodologie :

Phase pré terrain : La bibliographie disponible sur le thème de notre mission était très dense et très riche tout en étant accessible. Elle nous a permis de cerner plus rapidement les enjeux une fois immergés dans les entretiens. Cependant nous avons ressenti quelques difficultés à la mobiliser en phase terrain étant donné la charge de travail que nécessitait le traitement de ceux-ci. Nous avons pu compenser ce manque en phase post terrain, pour l'analyse des données.

De nombreux outils ont été créés et identifiés durant l'étude bibliographique et la préparation de la méthodologie. Ces outils, utilisés par l'ensemble des membres du groupe, nous ont été indispensables pour accélérer les prises de données terrain mais aussi pour permettre un traitement des données homogène et rigoureux.

Phase terrain : Les avantages et limites de la méthodologie employée sur le terrain concerne la réalisation des entretiens.

- ❖ Les entretiens ont été réalisés en fonction des disponibilités des acteurs. Chaque groupe les a alors rencontrés aléatoirement, sans tenir compte de leurs spécificités. Un biais a pu être introduit par l'orientation des groupes pouvant rencontrer successivement plusieurs élus, par exemple.
- ❖ Concernant la réalisation des entretiens : les groupes étaient constitués de 3 à 4 personnes pour assurer l'enquête. Avec du recul, même si ce nombre nous a permis d'assurer des entretiens complets et un traitement rapide et efficace de ceux-ci, il était trop élevé pour faciliter la libre expression de certains acteurs. Il aurait été préférable de mener les entretiens à deux.
- ❖ Le fait de mener des entretiens selon la méthode semi-directive laissant une large place à la libre parole était très enrichissant mais pouvait conduire à une prise de pouvoir des acteurs interrogés sur le discours mené, et donc un éloignement du sujet, malgré la présence d'un meneur.

Phase post terrain : La phase de traitement des données s'est faite en reconstituant les groupes spécialisés par objectif. Cette organisation nous a permis une plus grande efficacité ainsi qu'une analyse plus poussée des données. Cependant chaque objectif a été traité selon le point de vue des groupes, sans forcément effectuer de lien avec les objectifs parallèles pourtant largement connectés. C'est le rôle de cette synthèse, bien que cette difficulté de transversalité soit accrue par la densité du sujet traité, pouvant intégrer de nombreuses dimensions.

3. Résultats

3.1 Gouvernance

La gouvernance de l'eau peut être perçue, dans son sens le plus large, comme impliquant toutes les organisations et institutions sociales, politiques, économiques et administratives, mais aussi les rapports que celles-ci entretiennent avec le développement et la gestion des ressources hydriques, notamment au niveau de la maîtrise des prises de décisions (Moench et al. 2003).

La phase terrain nous a permis d'effectuer un état des lieux de la gouvernance de l'eau martiniquaise, en identifiant différentes caractéristiques qui lui sont propres.

3.1.1 L'intégration des acteurs dans un millefeuille administratif

Le nombre d'acteurs impliqués dans la gouvernance de l'eau martiniquaise est important (cf. Annexe 6). Leurs positionnements peut donc se retrouver parfois très proches, voir ambigus, au point que les enquêtés eux-mêmes parlent de "millefeuille administratif". Cet élément représente un frein important, avec principalement le chevauchement des zones d'actions des acteurs. Il devient donc difficile de délimiter les rôles de chacun et d'identifier les personnes clés, ce qui entraîne d'autres conséquences, telles qu'un flou des responsabilités pour les acteurs concernés ou encore des conflits potentiels.

Cette gouvernance pose aussi des problèmes de communication, un ralentissement de la prise de décision et une mise en place de démarches de territoires efficaces, beaucoup plus lente et complexe. « *La meilleure manière pour que les choses n'avancent pas, c'est qu'il y ait trop de personnes qui s'occupent de la même chose.* » (Élu)

Si l'on retrouve ce chevauchement notamment au niveau de la mer, d'autres acteurs en tirent profit en trouvant les bons outils d'articulations. C'est pourquoi le millefeuille administratif n'est pas toujours un point négatif. Il est relevé que c'est parfois la multiplicité des acteurs qui assure un bon déroulement des projets, en apportant un certain dynamisme, une pluralité d'idées mais aussi en assurant le lien et l'articulation de la gouvernance.

"Il y a de la place en Martinique pour que plusieurs structures participent au maintien de la biodiversité marine. Le problème est qu'il faut trouver le bon fonctionnement pour que les uns et les autres ne se marchent pas sur les pieds, et qu'il n'y en ait pas un qui prenne la suprématie par rapport à l'autre." (Institution publique).

3.1.2 Les conflits d'intérêts au centre de la gouvernance

La gouvernance regroupe de nombreux acteurs ayant à la fois des ambitions similaires et très éloignées. Chaque acteur se doit de remplir son rôle tout en atteignant les objectifs qui lui sont imposés face à ses contraintes propres. C'est ici que l'on retrouve les divergences d'intérêts pouvant amener des conflits. On retrouve différents groupes d'acteurs (Annexe 7) présentant des divergences

d'intérêts. De celles-ci découlent des conflits d'intérêts, par exemple entre les institutions publiques, élus locaux et communautés d'agglomération. Tous ces acteurs sont impliqués dans les mêmes démarches et ont tendance à chercher leurs propres intérêts pour atteindre leurs objectifs.

On retrouve aussi un éloignement entre les aménageurs et les décideurs politiques, les divergences sont ici dues à la vision recentrée de ces derniers : sur leurs territoires et les thématiques les concernant, mais aussi face à l'incompatibilité des échelles temporelles (souvent conditionnées par les élections). L'ensemble de ces facteurs complexifie la création de démarches de territoires et ralentit leurs processus de mise en place.

Pour finir, la présence de personnes accumulant les postes apparaît comme un élément pouvant être source de conflits d'intérêts. Si dans une certaine mesure les « multi casquettes » permettent une meilleure coordination entre les différents niveaux de gouvernance, c'est un élément qui doit être modéré car il réduit la pluralité des acteurs et des parties prenantes dans la mise en place d'une démarche pouvant amener des blocages par l'induction de jeux de pouvoirs.

3.1.3 L'implication des acteurs, un élément clé de la gouvernance

Malgré ces importantes divergences d'intérêts, il est ressorti très rapidement que pour appliquer une gouvernance de l'eau efficace, il fallait des acteurs impliqués. Les démarches de territoires permettent une sensibilisation et une concertation d'un grand nombre d'acteurs, mais doit s'appuyer sur une communication efficace et de qualité, afin que tous les acteurs impliqués aient une vision d'ensemble. Il ressort des entretiens la nécessité de bien communiquer auprès de la population, en passant par la sensibilisation par le biais de l'éducation scolaire en abandonnant la communication de masse. Une sensibilisation auprès des pêcheurs est aussi ressortie comme indispensable étant donné leurs difficultés d'implications dans les démarches de territoire. Concernant les élus, il leur est souvent reproché de ne pas s'impliquer assez dans ces questions qui les concernent pourtant directement. Nous l'avons vu plus tôt, les divergences d'intérêts peuvent être la raison de cette absence, mais elle pourrait être palliée par une plus grande sensibilisation des élus.

La communication doit assurer le palliatif pour sensibiliser les acteurs, et permettre une implication réelle et durable.

3.1.4 Les facteurs de la gouvernance en Martinique

D'autres facteurs influençant la gouvernance ont été identifiés durant la phase terrain, ces éléments encadrent la gestion de l'eau en Martinique et définissent ses particularités.

- ❖ **Le facteur technique/humain** : on retrouve le phénomène de turn over qui impose d'un côté des réadaptations et entraîne un manque de continuité, des variations d'implication et donc autant de ralentissements importants dans l'aménagement du territoire. D'un autre côté, ce facteur assure une

pluralité des idées en apportant différentes visions d'acteurs, ce qui favorise une respiration politique pouvant débloquer de nombreuses situations.

- ❖ **Le facteur temporel** : il vient justifier certains aspects du manque d'implication des acteurs. Il ressort des entretiens les problèmes de disponibilités de chacun et les difficultés de synchroniser les agendas. Ce facteur exerce un frein important sur la communication et la coordination des acteurs.
- ❖ **Le facteur financier** : il est la base de tout projet. En Martinique c'est principalement l'ODE qui supporte les démarches de territoires, cependant il ressort des autres acteurs (communes, collectivités) un manque de budget pour assurer la réalisation de ces projets. Pour d'autres acteurs c'est simplement les choix d'investissements qui conditionnent la mise en place de ces démarches.
- ❖ **Le facteur réglementaire** : de nombreux schémas et programmes découlent des directives européennes et françaises. Il remonte des entretiens qu'il existe une trop grande accumulation et un manque de compatibilité de ces démarches. Il serait attendu de ces outils une plus grande cohérence. Un second frein pourrait être levé par la mise en place de mesures réglementaires afin d'accélérer leur mise en place. Cependant ce caractère coercitif pourrait freiner l'implication des acteurs et annuler ainsi l'effet escompté.
- ❖ **Le contexte local martiniquais** : il ressort de ces entretiens une méfiance des martiniquais à l'égard des services étatiques, ainsi qu'un souhait d'indépendance. Ces enjeux posent de gros problèmes de gouvernance, d'autant que la population martiniquaise apparaît comme très tournée vers la terre et donc peu sensible aux politiques de gestion.

L'ensemble de ces éléments fait peser des contraintes importantes, empêchant une vision homogène de la gestion de l'eau, et freinant la mise en place de démarches. De nombreux leviers peuvent être mis en place pour permettre un consensus, avec à leurs bases, la communication, la coordination et l'implication des acteurs.

3.2 Lien terre/mer

3.2.1 Présentation du Parc naturel marin

Créé par la loi du 14 avril 2006, le parc naturel marin constitue l'une des quinze catégories d'aires marines protégées. Adapté à de grandes étendues marines, un parc naturel marin vise à la fois le bon état des écosystèmes, des espèces et habitats patrimoniaux ou ordinaires, le bon état des eaux marines. Il vise également l'exploitation durable des activités, la production de valeurs ajoutées (sociale, économique, scientifique, éducative) ou encore le maintien du patrimoine maritime culturel. (AAMP, 2015). La démarche de mise en place d'un Parc naturel marin en Martinique a débuté en 2007, les négociations prennent du temps mais avancent peu à peu. (Annexe 8)

3.2.2 Les avis des acteurs

Voici les résultats de notre étude sur la vision du lien entre la terre et la mer ainsi que de la venue d'un parc naturel marin en Martinique.

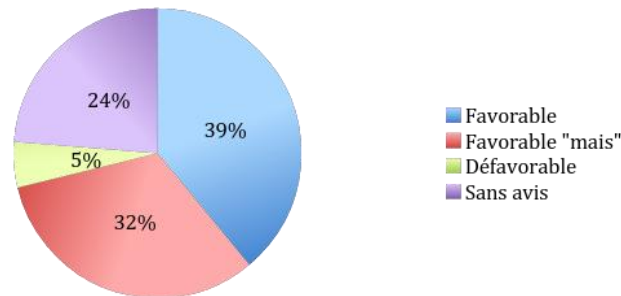


Figure 1: Position des acteurs vis à vis de la création du Parc naturel marin (Source: MJE Moana, 2015)

source : (MJE Moana, 2015)

Sur les 60 personnes enquêtées, on constate majoritairement un avis positif sur la venue du parc naturel marin en Martinique car 38 personnes sont favorables et seulement 3 sont défavorables. Une tendance se dégage ; en effet, les acteurs travaillant en instituts de recherches ou dans les services d'État sont en faveur du parc naturel marin. Sur les acteurs favorables, 14 émettent néanmoins des réserves.

Ces réserves concernent :

- ❖ Le manque de communication envers les acteurs de la mer de la part de l'AAMP sur les objectifs et la portée du futur Parc naturel marin. La communication éviterait les incompréhensions de certains acteurs tels que les marins pêcheurs ou certaines collectivités locales. Elle favoriserait l'échange et la prise de décisions communes ainsi que l'acceptation du parc par la population et les acteurs de l'environnement marin et terrestre.
- ❖ Besoin de simplification des relations entre les organismes intervenant sur le milieu marin. L'insertion de l'AAMP dans le "mille-feuille institutionnel" ne devra pas complexifier les relations déjà existantes.
- ❖ Le risque de politisation du parc par la double casquette politico-environnementale des membres du comité de gestion du parc.
- ❖ Le risque d'une gestion métropolitaine du parc, pourtant installé en Martinique. (On observe cependant que le parc de Guadeloupe possède une gestion locale et efficace, avec une supervision par le siège de l'AAMP).

Les associations ont un avis relativement mitigé, les trois qui ont été interrogées avaient un avis différent sur la création du parc naturel marin. Les personnes défavorables montrent un manque d'intérêt pour le parc, ne le considère pas comme sujet prioritaire et ont un doute sur son autorité. Enfin, certains acteurs ne nous ont pas fait part de leur avis, par méconnaissance ou pour ne pas dévoiler leurs opinions.

De nombreux acteurs ont relevé une recrudescence de l'importance apportée à la préservation du milieu marin, d'autant que cette tendance semble s'inscrire à la hausse. À court terme, la population martiniquaise devrait être de plus en plus sensibilisée et donc tournée vers ces problématiques ; favorisant, à moyen terme, l'implication des communes dans la gestion du littoral, et permettant, à long terme, une meilleure qualité des littoraux et indirectement des espaces marins. Il faut tout de même noter que la plupart des acteurs possédaient une vision à court et moyen terme de l'évolution du littoral, au détriment d'une vision long terme, plus rare.

Les orientations du SDAGE et celles du Parc naturel marin se recoupent, bien que ces dernières précisent et complètent le SDAGE sur la thématique du littoral et de la mer. Les organismes se chargeant de la mise en place des actions pourraient permettre une synergie entraînant une augmentation des savoirs, une meilleure protection des espaces marins, un meilleur suivi des impacts/pressions sur le milieu marin, une action de sensibilisation et un accompagnement vers une gouvernance participative.

3.2.3 Un objectif d'intégration aux démarches de territoire

Si on pense le territoire en terme d'unités géographiques environnementales et continues, d'amont en aval : la mer est le réceptacle de la terre, d'autant plus pour les territoires insulaires. Il est donc indispensable que le lien terre-mer soit pris en compte lors de démarches environnementales.

Nous le détaillerons plus bas, les contrats de territoires ont des actions qui touchent directement le milieu marin, à échelle du littoral, de la baie. Il serait donc intéressant de regarder comment l'outil Parc naturel marin peut être intégré dans une continuité territoriale globale.

Le Parc naturel marin est un projet de taille, concernant et englobant toutes les démarches de territoire (de par le lien entre terre et mer). Le principe du projet convient à la majorité des acteurs, cependant, certaines réserves sont émises (comme décrites au précédent paragraphe). L'AAMP se doit de préciser sa démarche complète d'intégration du Parc naturel marin envers toute la dynamique de démarche de territoire existant déjà en Martinique et ainsi concrétiser auprès des acteurs la place qu'il occupera, les interactions qu'il aura avec ces démarches et les acteurs, ainsi que son articulation avec l'ensemble des institutions déjà présentes.

3.3 L'outil de gestion du centre de la Martinique : Le Contrat de baie de Fort-de-France

3.3.1 Contexte d'apparition

La baie de Fort de France a connu une forte croissance urbaine et un rapide essor industriel. Cela a provoqué une croissance de la pression anthropique et a eu des conséquences environnementales sur la baie. En parallèle à la prise de conscience politique de l'état de dégradation de la baie, des études scientifiques ont été menées afin de le qualifier et de le quantifier. Le besoin de création d'un outil de gestion concertée de la ressource a alors été identifié.

3.3.2 Ses forces et faiblesses

Les objectifs fixés sont très ambitieux compte tenu de l'échelle de temps d'un contrat. Le périmètre est large et complexe et implique un grand nombre d'acteurs variés. Il est parfois difficile de rassembler tous ces acteurs, de trouver des accords communs mais cette démarche leur permet de travailler autour d'une problématique commune et de la traiter de manière cohérente.

Certains acteurs manquent d'implication dans le contrat, différents facteurs peuvent expliquer cela :

- un essoufflement de la démarche lié à un manque d'animation et de communication ;
- un objectif politique derrière l'initiative de la création du contrat a impliqué un certain type d'acteur. Les informations restaient alors au niveau du comité de pilotage (petit nombre à l'époque) et par conséquent, l'implication des autres catégories d'acteurs a été moindre ;
- les dimensions économiques et sociales sont absentes, or elles permettraient une plus grande implication des acteurs du territoire.

3.3.3 Pistes d'amélioration

Des pistes d'amélioration que nous avons relevées dans notre étude :

- ❖ Sous-diviser le contrat en gardant le chapeau commun : diviser le contrat en zones géographiques et ainsi travailler à l'échelle d'un bassin versant en précisant des actions à l'échelle de chaque rivière, chaque industrie, chaque acteur de ce bassin versant.
- ❖ Faire un réel accompagnement dans la communication ; employer une agence de communication qui ciblerait ses interventions auprès d'acteurs précis.

3.3.4 Une initiative remarquable en son sein : le projet de protection de la baie de Génipa

Le projet de mise en réserve de la baie de Génipa est une action phare du contrat de baie de Fort-de-France. Son taux de réalisation d'actions se retrouve donc affecté du retard pris sur ce projet.

La baie Génipa est un espace particulièrement remarquable en Martinique représenté par sa mangrove de grande ampleur (65 % de la surface totale des mangroves martiniquaises) abritant une biodiversité foisonnante. La mise en réserve de cet espace accompagnera la protection de trois habitats naturels car le complexe mangrove/herbier/récif corallien fonctionne en synergie. Ces espaces naturels vont être amenés à subir de plus en plus de pressions anthropiques (augmentation démographique, activités économiques environnantes) mais aussi une diminution de leur résilience écologique (changement climatique, qualité des eaux et du milieu, perte de biodiversité).

Une attention particulière sur la préservation de cet espace s'avère essentielle. En effet, il offre des bénéfices à considérer tels que la protection du trait de côte à

l'érosion et aux aléas climatiques, la mise à disposition de lieux de nurserie et de nourricerie pour la ressource halieutique, la filtration des eaux, etc.

La mise en réserve, initiée depuis une quinzaine d'années, semble proche et assurée dans son aboutissement. Bien que son élaboration ait été lente, tout conclut à montrer que l'outil réserve dans ce cas est adéquat et offre de bonnes perspectives d'avenir (écolabel, actions de conciliation et de restauration).

3.4 L'émergence d'un outil de gestion dans le sud : Le Contrat de Littoral Sud

3.4.1 Historique de la zone et contexte d'apparition

Dans la zone littorale sud, deux communes ont déjà fait l'objet d'une mise en place de démarche qui n'a cependant pas abouti : un contrat de baie entre Marin et Sainte-Anne. Ce contrat était à une échelle optimale pour prendre en compte les réels enjeux environnementaux et mettre en place des actions opérationnelles sur les deux communes impliquées et leurs baies.

Mais l'échelle du contrat a aussi eu un aspect négatif : elle impactait trop personnellement les acteurs concernés. La mésentente des maires et leurs objectifs divergents ont fait couler le projet de contrat de baie. Selon le maire du Marin, ce contrat ne prenait pas assez en compte les dimensions économiques et sociales et était un frein au développement de sa ville.

Aujourd'hui, un projet de mise en place d'un contrat littoral englobant toutes les communes du sud émerge. Il ne découle pas de la précédente démarche, bien qu'il comprenne la baie en question.

Réparti sur tout le littoral du sud de la Martinique (commune de Ducos - commune Le François), le projet de contrat est fortement impacté par le contexte pédoclimatique et les spécificités régionales parmi lesquelles les activités agricoles et surtout touristiques occupent une large place.

Les spécificités de l'espace Sud Martiniquais

Climat : Pluviométrie inférieure à 2 000 mm/an (Contre plus de 4 000 mm/an sur les massifs du Nord de l'île) et plus de 3 000 h d'ensoleillement.

Environnement :

- Végétation xérophyte (plantes adaptées au milieu sec).
- sites remarquables : réserve naturelle des îles de Sainte-Anne, récifs coralliens de la baie Marin, savane des pétrifications et nombreuses zones humides (mangroves, ripisylve).

Population : Deuxième zone urbanisée de la Martinique après le centre.

Économie : Forte activité agricole, principale zone touristique de l'île

3.4.2 Ses forces et faiblesses

L'engagement des acteurs publics, dont les communes, et des acteurs privés, tels que la marina du Marin (dont la reconnaissance Pavillon bleu est un gage de l'attention porté aux milieux aquatiques), est la principale force dans l'établissement de cette démarche fédératrice. Cet engagement reflète une volonté de voir le littoral sud martiniquais gagner en qualité paysagère, écologique et sanitaire, avec une focalisation sur le suivi des profils de baignades. Cela permettra notamment à la région de renforcer son attractivité. Toutefois, la concertation n'étant que récente, de nombreux points d'accord sont encore à définir entre les acteurs du territoire. Des orientations spécifiées à des enjeux locaux doivent par exemple être définies pour aboutir à des actions percutantes quant à la préservation des espaces naturels. Bien que le processus d'élaboration du contrat Littoral Sud ait besoin de plus de concertation pour renforcer sa construction, la démarche semble en bonne voie de répondre aux enjeux du territoire et de devenir un vrai outil de gestion à l'interface entre les masses d'eau terrestres et côtières.

	Positif (pour atteindre les objectifs)	Négatif (pour atteindre les objectifs)
Origine Interne (Organisationnelle)	<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un engagement des acteurs privés et publics - Des actions mutualisables pour des problématiques communes - Une connaissance de plus en plus approfondie du milieu 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une concertation encore naissante - Des enjeux locaux très variables
Origine externe (Origine = environnement)	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de partenaires variés et compétents - Un enrichissement des connaissances et des outils de gestion territoriale déjà mis en place 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un environnement de plus en plus perturbé (changements climatiques, résilience affaiblie)

Tableau 2 - Analyse AFOM du contrat Littoral Sud (Source: MJE Moana, 2015)

3.4.3 Son avenir

Bien que de nombreux points soient encore à éclaircir, des réflexions préalables peuvent d'ores et déjà être entamées afin de rendre l'outil plus riche et plus efficace.

Le périmètre du contrat uniquement côtier est une originalité. Il apparaît judicieux vis-à-vis de son rôle fédérateur et des objectifs du contrat. Cependant, dans le souhait de rendre la démarche plus efficace dans la reconquête et le maintien du bon état écologique des eaux, le contrat devrait s'appuyer sur des partenariats forts sur ses territoires adjacents tels qu'avec le PNRM pour les milieux terrestres et l'AAMP pour le milieu marin. La gestion globale par bassin versant reste la seule forme fiable par rapport à la ressource en eau et ses milieux associés (principe d'unité hydrographique cohérente).

3.5 Une variété de situations dans le nord : « Château d'eau » de la Martinique

Le Nord de la Martinique est caractérisé par ses hauts reliefs (la montagne Pelée et les pitons du Carbet) qui constituent une barrière naturelle. La pluviométrie est d'environ 4000 mm par an, ce qui confère à cet espace la considération de "château d'eau" de la Martinique. CAP Nord et les communes qui en font partie ont donc une forte responsabilité face à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques présents sur leur territoire.

3.5.1 Différents stades d'avancées pour les outils du Nord Atlantique

3.5.1.1 Le Contrat naissant de la rivière du Galion

3.5.1.1.1 Contexte d'apparition

Suite aux sécheresses de 2001 et 2003, une prise de conscience générale s'est induite au sein de la population du Galion. Les acteurs socio-professionnels ont été particulièrement touchés par ces variations climatiques; l'initiation de la démarche est née de leur volonté. Ils sont aujourd'hui très impliqués dans la démarche de mise en place du contrat de rivière du Galion.

3.5.1.1.2 Ses forces et faiblesses

Le contrat est sur de bons rails, bien que la phase de portage d'actions ait été plus longue que prévue. La cellule d'animation n'a pas toujours les bonnes portes d'entrées dans les organismes : elle est en contact avec les services administratifs et a plus de mal à atteindre ceux qui ont le pouvoir de décider.

Nous avons relevé dans l'étude des points forts du contrat :

- ❖ l'implication, notamment technique et financière, des acteurs socio-professionnels dès le début, facilitée par le fait que la démarche découle de leur demande;

- ❖ une bonne connaissance et appropriation du terrain ;
- ❖ le “petit” périmètre du contrat, qui facilite la concertation entre acteurs ;
- ❖ l'animatrice, le technicien rivière et le président du comité de rivière sont très impliqués et dynamiques, ils font vivre le contrat.

Une attention particulière est accordée à la communication, qui est ciblée (usagers, élus, scolaires, riverains...). Cela permettra peut-être aux riverains de se rapprocher de la rivière, de prendre conscience de leur part de responsabilité et de leur pouvoir d'action.

3.5.1.1.3 Son avenir

Ce contrat est pour l'instant cité par de nombreux acteurs comme étant exemplaire dans sa démarche et source d'inspiration pour les autres rivières de la Martinique. On attend maintenant de voir son passage en phase opérationnelle.

Une amélioration possible à terme serait d'élargir le contrat à la baie, afin de faire apparaître des actions la concernant plus directement. Le lien entre la gestion du territoire terrestre et maritime serait ici affirmé, avec un périmètre cohérent face à la dynamique hydrique. De par sa situation géographique, cette gestion de la baie du Galion devra s'articuler de façon complémentaire avec les initiatives adjacentes: la réserve marine de la caravelle et la GIZC du Robert.

3.5.1.2 Un outil existant mais non mobilisé : La GIZC du Robert

La création de la GIZC du Robert repose sur une initiative scientifique. La réalisation de nombreuses études a donc permis une bonne acquisition de connaissance concernant les bassins versants et leurs réseaux hydriques.

Le périmètre de l'outil ne concerne qu'une seule commune, cela permet de limiter les jeux d'acteurs, mais crée également un manque de portage politique.

Il manque en effet une réelle volonté politique de faire fonctionner l'outil : il faudrait recruter une personne dédiée à l'animation, permettant notamment de faire le lien entre le politique et le scientifique, mais également donner à cette personne les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la GIZC.

Le processus d'élaboration de l'outil GIZC de la baie du Robert semble avoir déjà mené avec succès différentes réalisations (Analyses scientifiques et diagnostic de territoire, identification des enjeux et pressions...). La non signature de la charte, apparaissant pourtant comme aboutie, reflète que la prochaine étape pour permettre à l'outil de mener à bien ce pourquoi il a été élaboré est l'implication des acteurs, dont les élus qui ont la responsabilité de leur territoire et donc la responsabilité de défendre et valoriser les outils de gestion de ce dernier.

Avenir possible

La GIZC offre un potentiel d'analyse scientifique important : le périmètre offre la possibilité de définir un échantillon d'acteurs, d'usages et donc de pressions précis, permettant une connaissance du milieu marin et des impacts issus des bassins versants, ainsi qu'une appréhension de l'efficacité des actions d'atténuation ou compensatoires.

La démarche étant voisine d'autres outils de gestion en cours d'émergence (contrat de rivière Galion), une réflexion sur l'articulation doit être entreprise pour renforcer la capacité d'action. Le périmètre engloberait alors l'ensemble du territoire marin (Commune du Robert - Presqu'île de la Caravelle) ; dont les flux d'eaux le lient intimement. Cela constituerait une cohérence hydrographique dans la gestion du littoral et des masses d'eaux associées.

La commune de CAP Nord semblant particulièrement volontaire dans la mise en place d'outil de gestion, il reste à mobiliser localement la volonté des acteurs.

3.5.1.3 Une rivière nécessitant un outil de gestion : la rivière Capot

Le captage de la rivière Capot est considéré comme une zone à enjeux car il représente la principale zone d'alimentation de la Martinique en eau potable.

La priorité est donnée à la mise en place du périmètre de protection de captage qui est une obligation réglementaire. Ce processus devrait aboutir durant l'année 2016. Par la suite, la mise en place d'un contrat de captage pourrait permettre d'apporter une gestion de l'environnement plus intégrée, ce qui offrirait une protection supplémentaire qui à l'heure actuelle n'est pas nécessaire.

3.5.2 **Le Nord Caraïbe, territoire non doté d'outil de gestion, présentant des zones à enjeux**

Le Nord Caraïbe présente de forts atouts historiques et culturels (à l'exemple de l'initiative du Grand Saint-Pierre). C'est un territoire riche, ce dont CAP Nord semble avoir pris conscience: un intérêt est porté pour l'élaboration d'outils de gestion et de développement.

3.5.2.1 Saint-Pierre/Carbet

Le littoral du Carbet jusqu'au Prêcheur présente de nombreuses caractéristiques et enjeux environnementaux similaires : une érosion côtière forte accentuée par une action marine spécifique (courantologie), des rivières et ravines liées à de fortes problématiques de crues. Les acteurs montrent un intérêt fort pour ce territoire : des volontés de développement de tourisme vert, le projet de Grand St Pierre au cœur de la politique régionale de développement économique de l'île, une population encore rurale ayant un fort rapport à la nature, tout cela dans un contexte de vieillissement de la population du nord de l'île et donc une volonté de redynamisation.

Issus des dires d'acteurs, de la prise en compte des nombreuses démarches en cours, de la bibliographie sur les enjeux de la zone, deux scénarii ressortent principalement :

- ❖ **Un contrat de la Baie de St Pierre** centré sur le développement, la préservation, la conservation et la restauration de la ressource en eau de la ville, de la baie et de la rivière Roxelane ;
- ❖ **Un contrat Littoral Nord Caribéen** englobant la grande partie du littoral et des bassins versants pour une cohérence et une gestion commune à plus grande échelle des problèmes spécifiques du Nord Caraïbe.

Dans les deux cas le projet de démarche, si démarche il doit y avoir, devra être portée par CAP Nord, forte de son expérience d'élaboration du contrat de rivière du Galion. Débuter sur un périmètre plus restreint pour pouvoir avoir une base solide et envisager des perspectives d'avenir en élargissant le périmètre d'intervention semble réaliste.

3.5.2.2 Rivière du Prêcheur

Il nous a semblé intéressant de noter un point d'intérêt pour la rivière du Prêcheur, même si cette rivière ne présente pas d'enjeux forts (états écologiques et chimiques bons, pressions faibles). En effet, son exutoire renvoie les eaux de son bassin versant vers la réserve marine du pêcheur. Ainsi, bien que l'état de la rivière ne semble pas préoccupant, une vigilance pour l'avenir peut être soulignée et une considération des espèces amphihalins constituerait un plus pour la rivière ainsi qu'un exemple pour les autres cours d'eau martiniquais (la considération pour ces espèces faisant défaut dans les départements d'outre mer, surtout dans un contexte de mise en place de trames bleue et verte (Tabouret, 2011)). Ainsi, actions de préservation des milieux et de reconquête de la qualité des eaux, favoriseront le bon fonctionnement de l'outil réserve marine à destination des masses d'eaux côtières de la ville du Prêcheur.

3.5.3 La nécessité pour CAP Nord d'intégrer les problématiques environnementales à son développement

La communauté de CAP Nord est une communauté d'agglomération jeune, dynamique ayant un périmètre d'action avec une potentialité de développement très forte. Ce développement, qui s'inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale, dans les PLU du Nord, ou dans le SAR de Martinique, révèle un parallèle voire un sous-jacent environnemental puissant. C'est donc dans cette phase de développement que doit être renforcée la gestion de l'eau et de l'assainissement, permettant un développement territorial durable.

4. Conclusions : propositions et recommandations

4.1 Au niveau global

Les dires d'acteurs et notre analyse de la gouvernance nous ont permis de dégager des idées clés qui permettraient d'assurer un meilleur fonctionnement de la gouvernance actuellement mise en place.

4.1.1 Logique ascendante

Pour pallier la superposition des démarches, il pourrait être mis en place des projets locaux plus petits, provenant d'une logique ascendante. Ceux-ci s'intégreront à terme dans une démarche plus large, dans l'objectif de diminuer les effets négatifs de la gouvernance. Cependant ces démarches locales doivent garder une cohérence commune afin d'avoir une gestion homogène sur l'ensemble du territoire.

4.1.2 Nécessité d'un consensus entre les institutions

Une homogénéisation des actions, des acteurs et de leurs objectifs est indispensable pour mettre en place un aménagement du territoire et une gestion de l'eau optimale. Le travail concerté des acteurs concernés par les mêmes problématiques, ou des proches territoires, le regroupement des compétences, ou encore la mise en place d'outils permettant de faire circuler les informations vers les acteurs concernés, sont autant de démarches qui pourraient faciliter ce consensus.

4.1.3 Communication et information : ciblées et de qualité

La question de l'information et de la communication est récurrente, il ressort une nécessité d'assurer une sensibilisation à tous les acteurs (particulièrement auprès des pêcheurs et de la population). Les campagnes doivent être ciblées et de qualité afin de toucher les acteurs concernés et de leur faire prendre conscience des enjeux acteurs en Martinique.

4.1.4 Dépolitisation des démarches de gestion de l'eau

Cette analyse de la gouvernance nous a permis de voir la mainmise de la politique et des politiciens sur la gestion de l'eau. Les divergences sont grandes et les consensus délicats à trouver, d'autant que les choix de ces acteurs doivent s'articuler avec les institutions et organismes imposant les cadres de l'aménagement du territoire et de gestion de l'eau. Ces freins peuvent être diminués par une amélioration des échanges et de la communication mais aussi l'implication de la population martiniquaise dans ces questions.

4.2 Au niveau des contrats

De par la mise en place des démarches de territoire, plusieurs objectifs sont fixés et plusieurs résultats sont attendus :

- un **objectif environnemental** : dans le cas du contrat de Fort-de-France, les actions n'ont pas toutes été réalisées, quelques zones sont moins polluées mais il ne s'agit pas d'une généralité. L'objectif n'est donc pas encore atteint, mais cela prend du temps. Il faut tout d'abord le temps nécessaire à la mise en place des actions, puis le temps de résilience des milieux afin de pouvoir observer les impacts de la démarche.
- un **objectif de mobilisation et conscientisation**: la présentation de la démarche de territoire en elle-même conscientise les acteurs sur l'état du milieu et la nécessité d'agir pour sa protection. La signature des acteurs pour ces démarches de territoires traduit la mobilisation de ces derniers, même si l'implication réelle est mitigée.
- un **objectif de connaissance**: la connaissance du milieu s'améliore grâce à la démarche de territoire: des études sont menées pour faire des états des lieux, des suivis. Il y a cependant un manque de diffusion de cette connaissance.

Les objectifs ne sont donc pas tous atteints, cela peut s'expliquer par les constats suivants, et être amélioré par les propositions les accompagnant.

Constats	Propositions
<p>Un effort de communication et de sensibilisation sont à effectuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau de la population, afin qu'elle prenne conscience des problématiques environnementales, de ces impacts sur l'environnement et de son pouvoir d'action - entre les signataires des contrats: pour éviter des manques de compréhension et permettre aux différents acteurs de mettre leurs capacités au service du contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> - concernant la population : création d'un comité d'information et de suivi avec les riverains, vulgarisation via les médias, sensibilisation dans les écoles (via sorties terrain notamment) - concernant les signataires: newsletter, diffusion d'articles faisant part des avancées des actions, création d'une cellule de communication au sein des contrats
<p>La concertation, via une réelle participation de toutes les parties prenantes, doit être plus effective et permettre l'appropriation de la démarche. Celle-ci est facilitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur un petit territoire - avec une bonne communication - avec un réseau d'acteurs actif 	<ul style="list-style-type: none"> - consultation de la population à des échelles plus restreintes et plus qualitative que quantitative - augmenter la fréquence des réunions du réseau martiniquais des politiques de territoire

<p>Le manque d'intérêt de certains acteurs pour les démarches de territoire peut s'expliquer par le manque d'intégration des pilliers économique et social à ces démarches.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - économique : faire des diagnostics d'opportunités pour les entreprises dans les contrats, développer des actions ayant des résultats économiques, intégrer des appels d'offre - social : travailler avec des associations et des petites entreprises proposant des formations, permettant la réinsertion professionnelle, travaillant dans les quartiers défavorisés, etc.
--	---

4.3 Ouvertures

La gouvernance de l'eau est en perpétuel mouvement, nous pouvons d'ores et déjà identifier les évolutions à venir dans la gestion de l'eau en Martinique. Tout d'abord nous observons l'arrivée récente d'un nouvel acteur : l'Agence des aires marines protégées avec le projet de mise en place d'un Parc naturel marin sur l'ensemble de la zone économique exclusive (ZEE) de la Martinique. En second lieu l'arrivée de la Collectivité Territoriale Unique de Martinique (CTM) est prévue en 2015 et doit naître de la fusion du Conseil Général et du Conseil Régional. Pour finir, l'Agence française de la Biodiversité doit aussi émerger pour prendre place début 2017, cette agence regroupera différents organismes et institutions de Martinique (tel que l'ODE, l'AAMP). L'ensemble de ces évolutions apporte des points positifs, comme la simplification de la gouvernance, la suppression des doublons. En revanche, ces évolutions créent également un inconnu, entraînant de nombreux questionnements chez les acteurs et pouvant produire une inactivité, notamment un ralentissement des démarches et projets en raison d'un avenir incertain.

5. Bibliographie :

Banque Mondiale. 2015. Environnement – Vue d'ensemble. [Date de consultation: 22/10/2015]. <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/environnement/overview>

Observatoire de l'eau. 2015. L'ODE (L'Office De l'Eau). [Date de consultation: 12/10/2015]. <http://www.observatoire-eau-martinique.fr/les-outils/annuaire-des-acteurs/les-etablissements-publics/lode-office-de-leau-de-la-martinique>

Office de l'eau Martinique (ODE 972). 2015. Qualité et Pression des Eaux du district Hydrographique de la Martinique –Fiches de synthèse par masse d'eau. Fort-de-France, Martinique : Observatoire de l'eau.

Moench, M.; Dixit, A.; Janakarajan (et al.).2003. The fluid mosaic, water governance in the context of variability, uncertainty and change. La Fondation pour la conservation de l'eau du Népal, Katmandou et l'Institute for Social and Environmental Transition. Boulder, Colorado, États-Unis,

Tabouret, H (ONEMA). 2011. Les poissons migrateurs amphihalins des départements d'outre-mer : état des lieux. Paris, France : DMPA-MNHM.

WWF. 2015. Le renforcement de la protection des océans pourrait engendrer 920 milliards d'US\$ de bénéfices d'ici 2030. [Date de consultation: 22/10/2015]. <http://www.wwf.fr/?4981/Le-renforcement-de-la-protection-des-occeanspourrait-engendrer-920milliards-dUS-de-benefices-dici-2030>

6. Annexes

Annexe 1 : Synthèse des éléments clefs du processus d'élaboration et de réalisation d'un contrat de milieu	28
Annexe 2 : Frise de l'évolution des cadres de la gestion de l'eau en Martinique. (Réalisation : MJE Moana, 2015)	31
Annexe 3 : Frise des démarches de territoire en Martinique. (Réalisation : MJE Moana, 2015)	32
Annexe 4 : Exemple d'un guide d'entretien. (Source : MJE Moana, 2015)	33
Annexe 5 : Les démarches de territoire pour la gestion des milieux aquatiques en Martinique (Source : Observatoire de l'eau, 2015)	35
Annexe 6 : Schéma de la gouvernance de l'eau. (Source : MJE Moana, 2015)	36
Annexe 7 : Tableau synthétique des Intérêts propres des acteurs pour la gestion de l'eau en Martinique (Source : MJE Moana, 2015)	37
Annexe 8 : Historique de l'outil parc marin en Martinique (Source : MJE Moana, 2015)	39
Annexe 11 Idées de démarches de territoires proposées par les acteurs (Réalisation : MJE Moana 2015)	48

Annexe 1 : Synthèse des éléments clefs du processus d'élaboration et de réalisation d'un contrat de milieu

Processus d'élaboration et de réalisation d'un contrat de milieu

Par prise en compte des recommandations des acteurs et des conclusions de l'étude, cette fiche tend à résumer les principaux points permettant de renforcer et d'enrichir le processus d'élaboration assurant un avenir « prospère » à un contrat de milieu et ainsi à une gestion performante du territoire.

Origine de la démarche : issue d'initiatives locales

Ces enjeux sont identifiés par les acteurs du milieu (élus, scientifique, association, population). Ce sont ces derniers qui mettent en lumière la nécessité d'un outil permettant l'élaborer les principes de développement durable. La première difficulté est d'allier une adhésion forte au projet sur la base de ces premières constatations.

Un besoin de connaissance : études et diagnostics des ressources et du milieu

Généralement, les acteurs du territoire et ses populations connaissent bien leur milieu puisqu'ils l'observent quotidiennement, le « ressentent ». Toutefois, la connaissance des enjeux et la compréhension de la dynamique du milieu ne peuvent être complètes que par la mise en relation de plusieurs domaines de compétences et réflexion approfondies de ces dernières selon le contexte local. De plus les études menées viennent constituer une base de discussions et de décisions qui viennent renforcer le processus d'adhésion.

Définition des besoins et attentes : concertation ou principe de la table ronde

Si la volonté de l'initiative locale est toujours revendiquée et si les études viennent conforter leurs premières constatations, alors la pertinence d'un outil de gestion du territoire semble justifiée. La concertation entre les acteurs du territoire peut être vue comme la première vraie étape de la mise en place de l'outil. C'est durant cette phase que les acteurs sont amenés à se rencontrer pour permettre une vision plus complète du territoire et des milieux ainsi que des activités qui s'y déroulent. Pourront alors être définis des objectifs dans le but de répondre au besoin du territoire dans le cadre du développement durable.

Quelles actions pour atteindre les objectifs fixés, quels acteurs vont les mener : vers une identification précise

Dans le but de répondre aux besoins de gestion, résumés dans les objectifs, les acteurs vont se positionner face au projet. C'est durant la concertation que les acteurs vont être amenés à identifier de façon précise leurs besoins, capacités et moyens, rôles, périmètre d'actions. C'est sur cette base que pourront alors être entendues les actions à mener en coopération selon des objectifs définis par tous les acteurs pour répondre au besoin du territoire.

Une longue phase de gestation nécessaire

La période de concertation est longue et ne doit faire l'objet d'une précipitation, même si les perturbations environnementales sont déjà avancées. La force de l'outil se trouve en effet dans sa co-construction, qui lui permettra d'être performant et efficace dans la réalisation de ses objectifs. Il est normal que la concertation soit laborieuse car elle est soumise à des facteurs inhérents (multiples agendas, objectifs et missions de chacun, temps de réflexion interne de chaque acteurs...) et demande souvent de longues discussions ainsi que la mise en place d'une situation de confiance entre les acteurs du projet.

Un premier aboutissement : la signature ou création d'un partenariat concerté pour des réalisations et des résultats collectifs.

C'est après signature qui marque l'engagement des acteurs du territoire, devenu des partenaires, que l'outil peut enfin être considéré comme effectif, car c'est l'implication des acteurs qui rend vivant l'outil. L'implication doit être maintenue et renforcée constamment pour offrir toutes les potentialités que promet l'outil.

Un planning à respecter et comment s'assurer d'une bonne réalisation

L'outil, face à ses objectifs, a identifié des actions à mener qui doivent être planifiées. C'est la planification et l'évaluation d'indicateurs définis au préalable qui permettra de juger du bon déroulement vers la réalisation des objectifs. Des éléments peuvent venir catalyser la réalisation des actions menées par les acteurs (Cellule d'animation et émulation avec d'autres outils voisins).

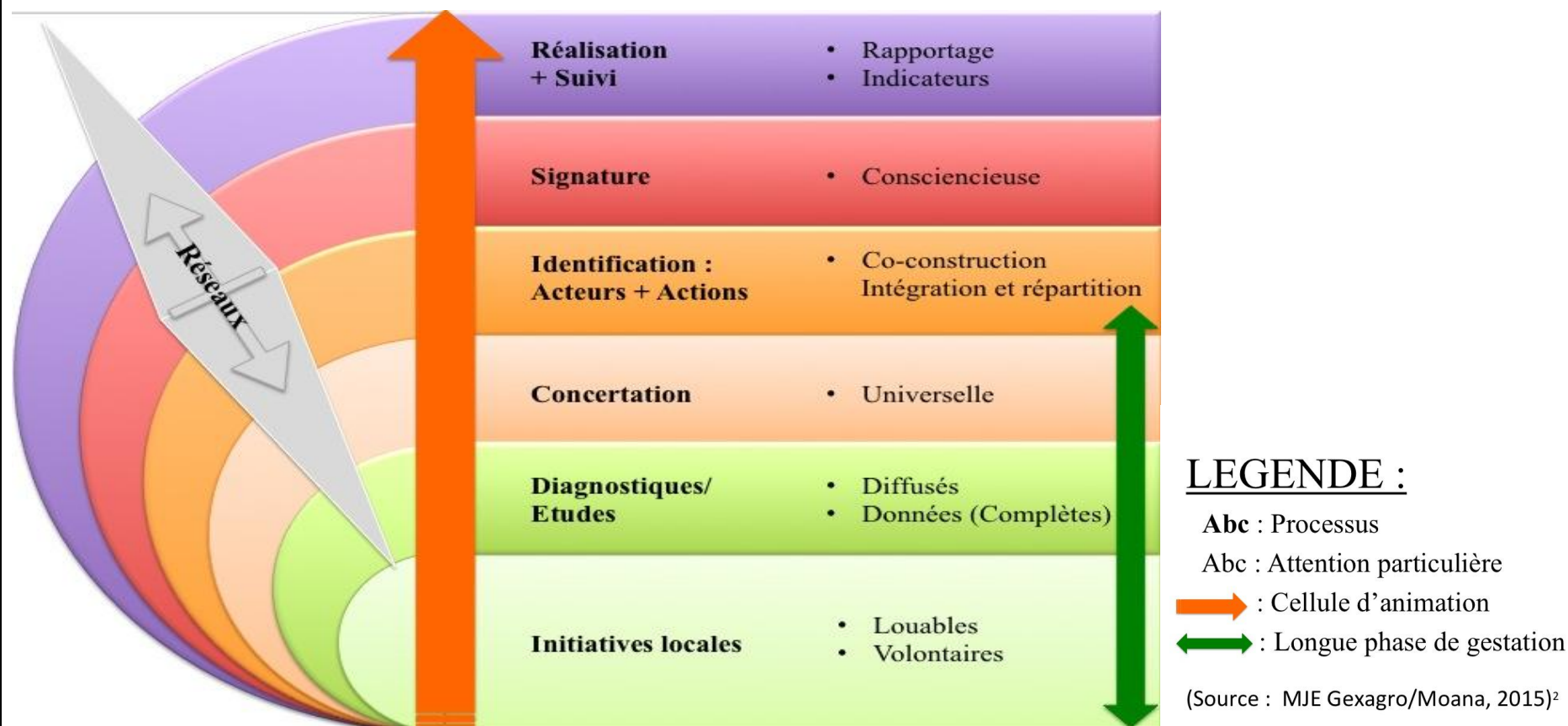
Cellule d'animation : un rôle central

C'est la cellule d'animation qui joue le rôle de faire fonctionner l'outil, depuis son origine et de le dynamiser. La cellule d'animation est constituée par les animateurs qui ont le rôle d'organiser l'avancement des actions, leurs évaluations, voir leur redéfinition, d'organiser les ateliers de concertations, le déroulement des études et de rendre compte des avancées de l'outil. Les animateurs ont un rôle essentiel dans la cellule d'animation mais ils doivent être épaulés vu l'ampleur des tâches dont ils ont la responsabilité. Ils doivent être accompagnés par un collectif de soutien (acteurs et élus particulièrement engagés) qui sont les seuls à pouvoir réellement défendre l'outil et le valoriser auprès des autres acteurs environnants pour les inciter à associer leurs forces. La cellule d'animation doit comprendre une implication sociale qui permet d'élargir le regard que porte l'outil à son territoire, car ce sont les habitants qui peuvent permettre la mise en lumière de certains éléments importants non encore identifiés et d'élargir la prise en compte des parties prenantes du territoire. C'est cette implication sociale qui viendra aussi renforcer les actions menées par l'outil par association et conforter la politique locale dans son engagement.

Les réseaux : des voies d'échange profitable et pour une émulation sur l'ensemble du territoire

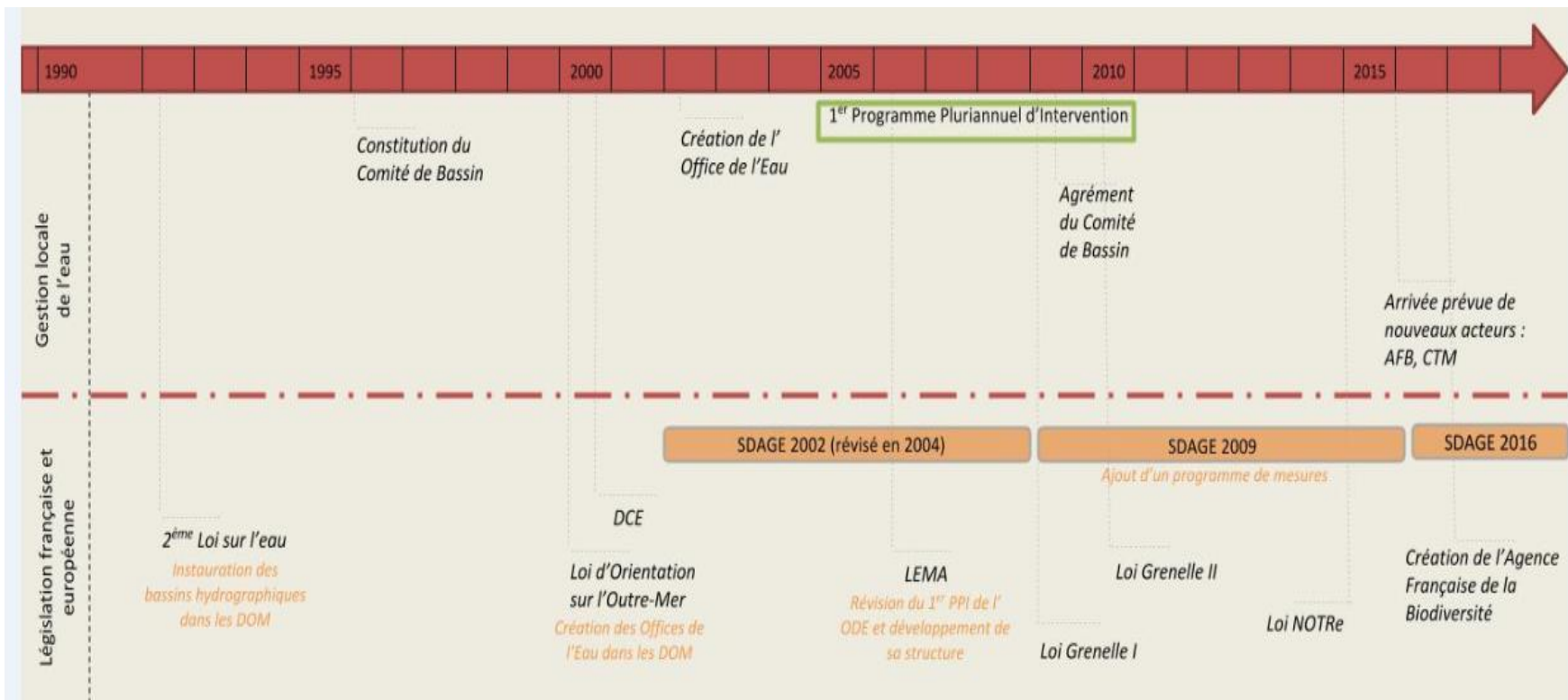
Une gestion locale est essentielle car plus proche des réalités du terrain. Toutefois, cette gestion peut profiter d'enrichissement (recommandations, conseils) à tout niveau, auprès d'autres démarches similaires ou d'expertises réalisées par des spécialistes du domaine. Une mise en réseau de l'outil (niveau local, régional, international) peut être réellement vu comme une incroyable force.

Cellule d'animation : animateur(s) + Collectif de soutien dont les élus + Implication sociale

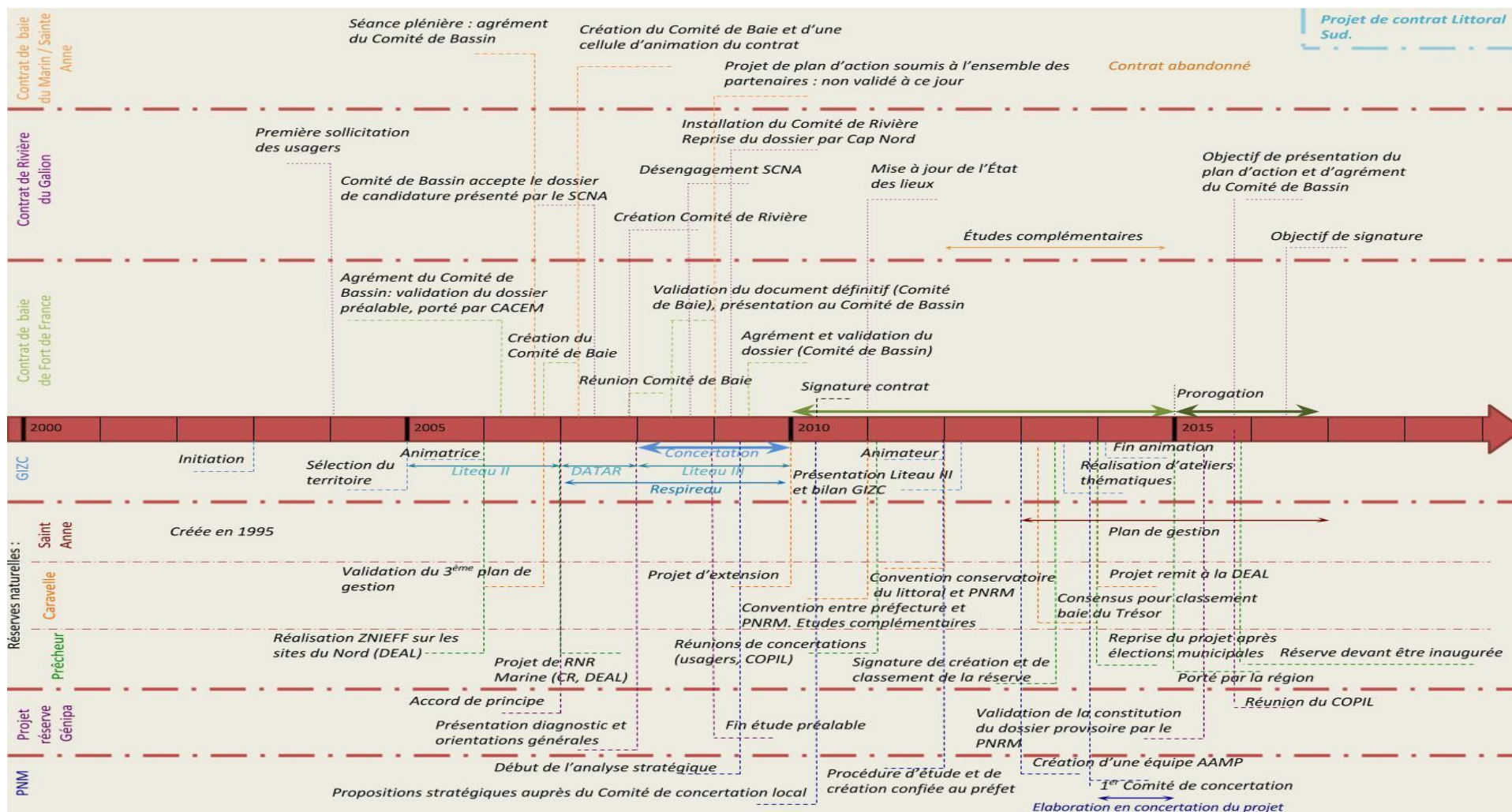


Les éléments clés de la mise en place d'une démarche de territoire (Source: MJE Moana, 2015)

Annexe 2: Frise de l'évolution des cadres de la gestion de l'eau en Martinique. (Réalisation : MJE Moana, 2015)



Annexe 3: Frise des démarches de territoire en Martinique. (Réalisation : MJE Moana, 2015)

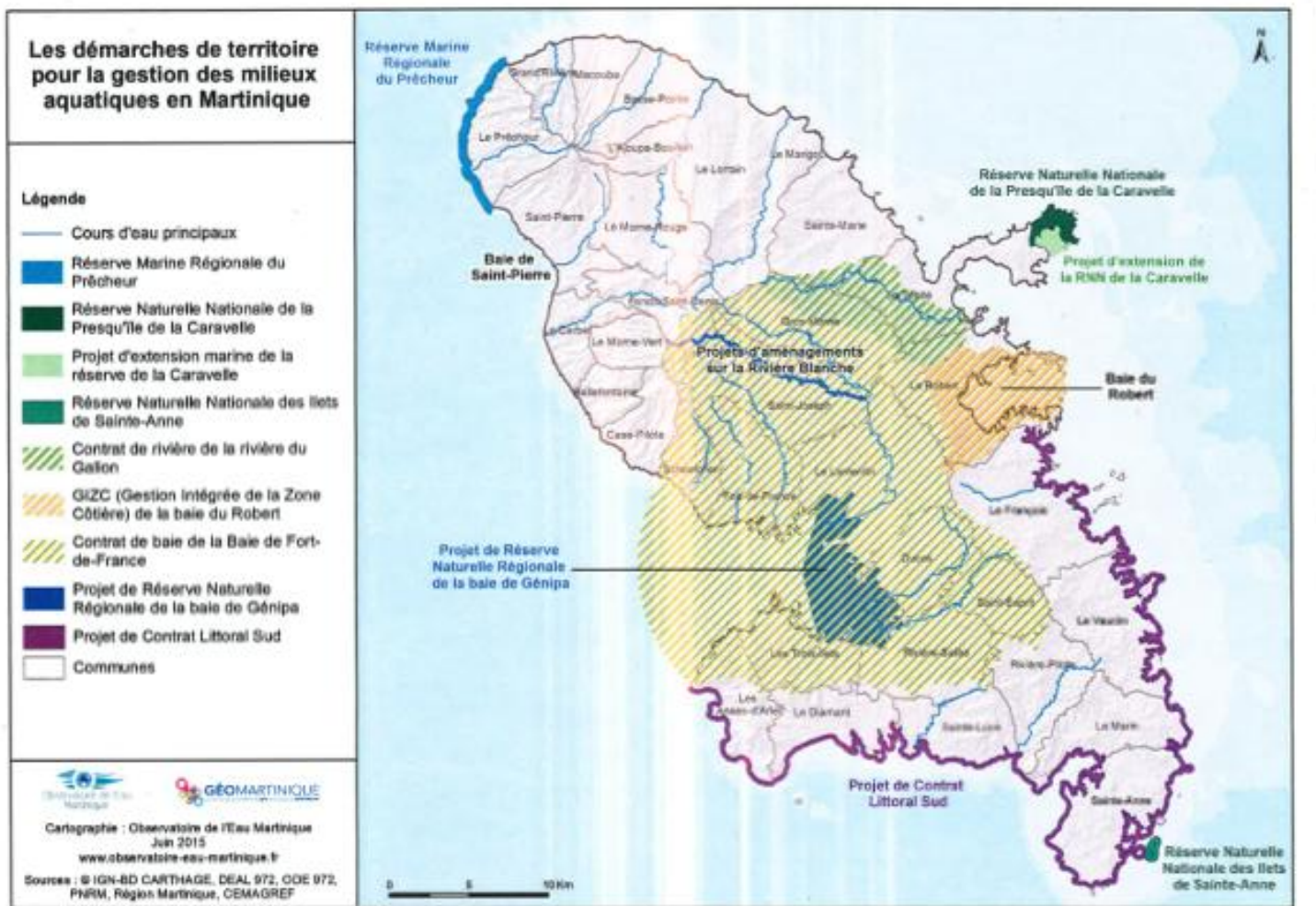


Annexe 4: Exemple d'un guide d'entretien. (Source : MJE Moana, 2015)

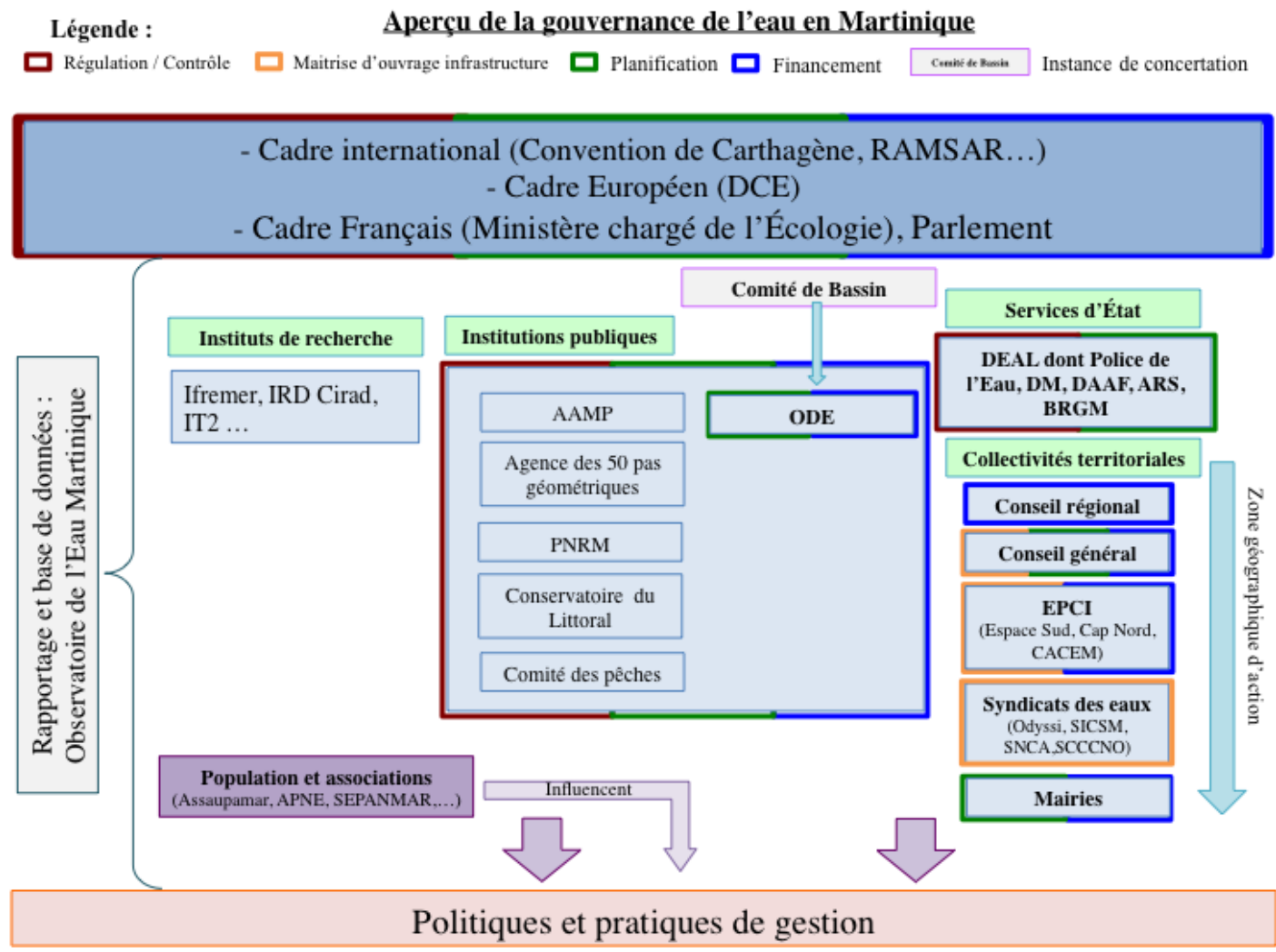
1	GENERALITES	Activités de l'enquêté, rôle dans la politique de l'eau/dans les contrats
	BILAN DE CONTRATS	Quelles sont vos attentes concernant les contrats ?
		Comment s'est déroulé la mise en place des contrats / actions ?
		Comment avez-vous été consulté ? / comment les acteurs ont été consultés ? Comment avez-vous été convaincu ?
		Comment s'est passée la concertation? quelle fréquence?
		Quels sont les impacts des contrats? Considérez vous que les objectifs ont été atteints ?
		Quel est votre avis concernant les bilans annuels ? quelles sont vos attentes?
		Comment la cellule d'aménagement et de gestion du contrat assure-t-elle son rôle?
		Comment fonctionne l'animation ? L'estimez vous satisfaisante ?
		Quels sont les freins et leviers du fonctionnement/mise en place des contrats ?
		2
	GOVERNANCE	Observation de l'enquêteur: implication générale des acteurs dans les contrats
		Quels est votre avis sur la communication au sein des contrats ?
		Quelle est votre implication dans la mise en œuvre des contrats ? (outils et ressources mobilisées)
		Est-ce que vous pouvez dessiner un sociogramme représentant les interactions entre acteurs ? (échanges d'informations, financiers, travail en comité, hiérarchie, fréquence, freins/leviers)
		Quelles est l'évolution des rapports entre les acteurs au cours du temps ?
		Avez-vous des modifications à apporter à notre frise chronologique ?
		Est-ce que ce contrat vous satisfait? Avez-vous des pistes d'amélioration ?
	EMERGENCE	Quel est votre rapport avec l'eau ?
		Quelles sont les pressions les plus importantes dans la zone selon vous ? Quelles sont les particularités du bassin versant sur lequel vous exercez votre activité ? (Carte)
		Quels sont les conflits d'intérêts majeurs ? Quelles sont les interactions entre les acteurs ?

		Quelles sont les démarches en cours (aménagement, projets environnementaux) ? êtes-vous satisfaits de ces démarches ? est-ce qu'un contrat de territoire vous semblerait judicieux ?
		Quelle est selon vous la démarche la plus adaptée, l'organisme porteur le plus adéquat ?
	GOUVERNANCE	Pouvez-vous nous dessiner un sociogramme qui représenterait les différents acteurs qui pourraient jouer un rôle dans ce contrat, leur importance et les éventuelles interactions?
4	LIEN TERRE - MER	Quel est votre rapport à la mer ?(impacts par et sur la mer)
		Quels sont les impacts de la création d'un parc marin sur vos activités ? sur l'ensemble de la Martinique ?
		Comment pensez-vous que cela peut évoluer en terme environnemental, social, économique ?
		Pensez-vous que ce projet découle d'un réel besoin pour le lien terre-mer ? Vous sentez-vous impliqué dans ce projet ?
		Quelles modifications faudra t-il apporter aux démarches de territoires avec la venue du parc marin ?

Annexe 5 : Les démarches de territoire pour la gestion des milieux aquatiques en Martinique (Source : Observatoire de l'eau, 2015)



Annexe 6 : Schéma de la gouvernance de l'eau. (Source : MJE Moana, 2015)

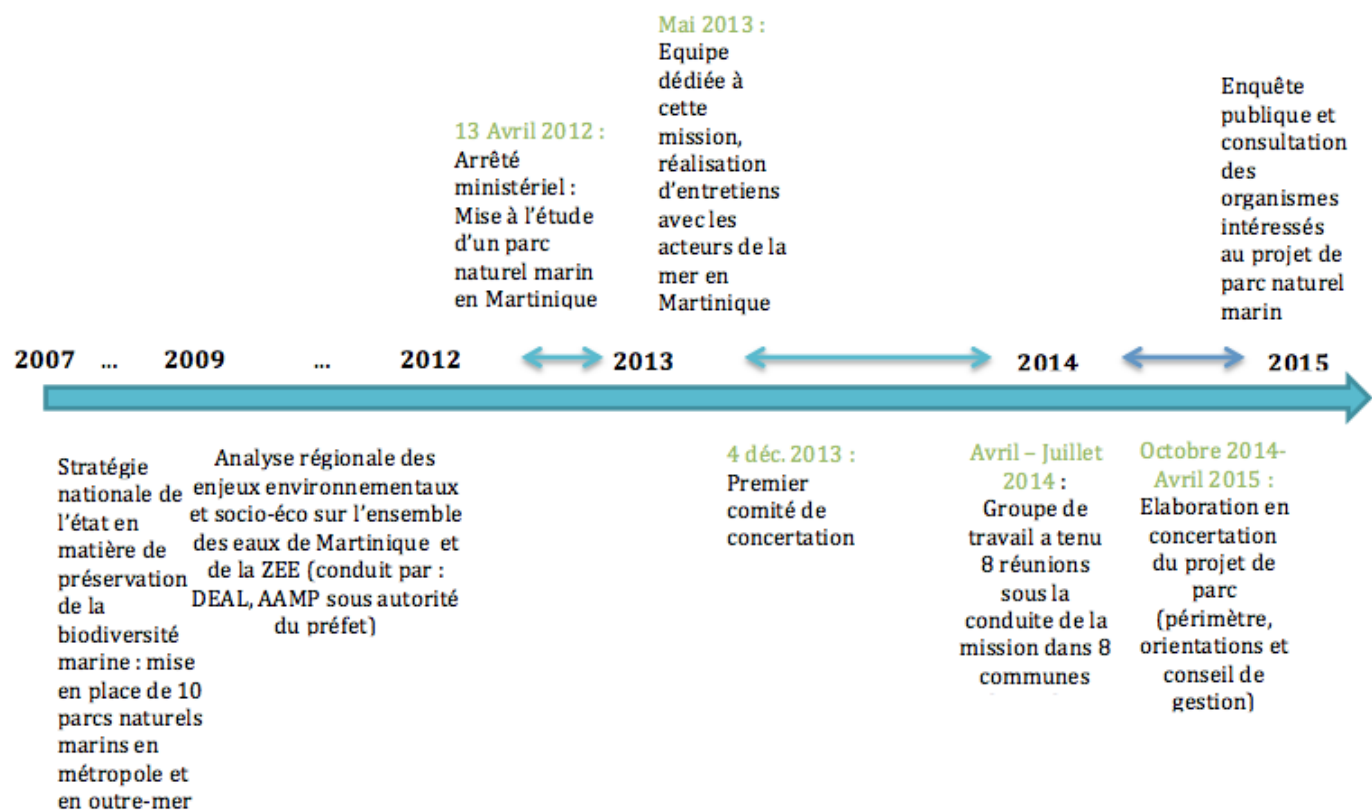


Annexe 7 : Tableau synthétique des Intérêts propres des acteurs pour la gestion de l'eau en Martinique (Source : MJE Moana, 2015)

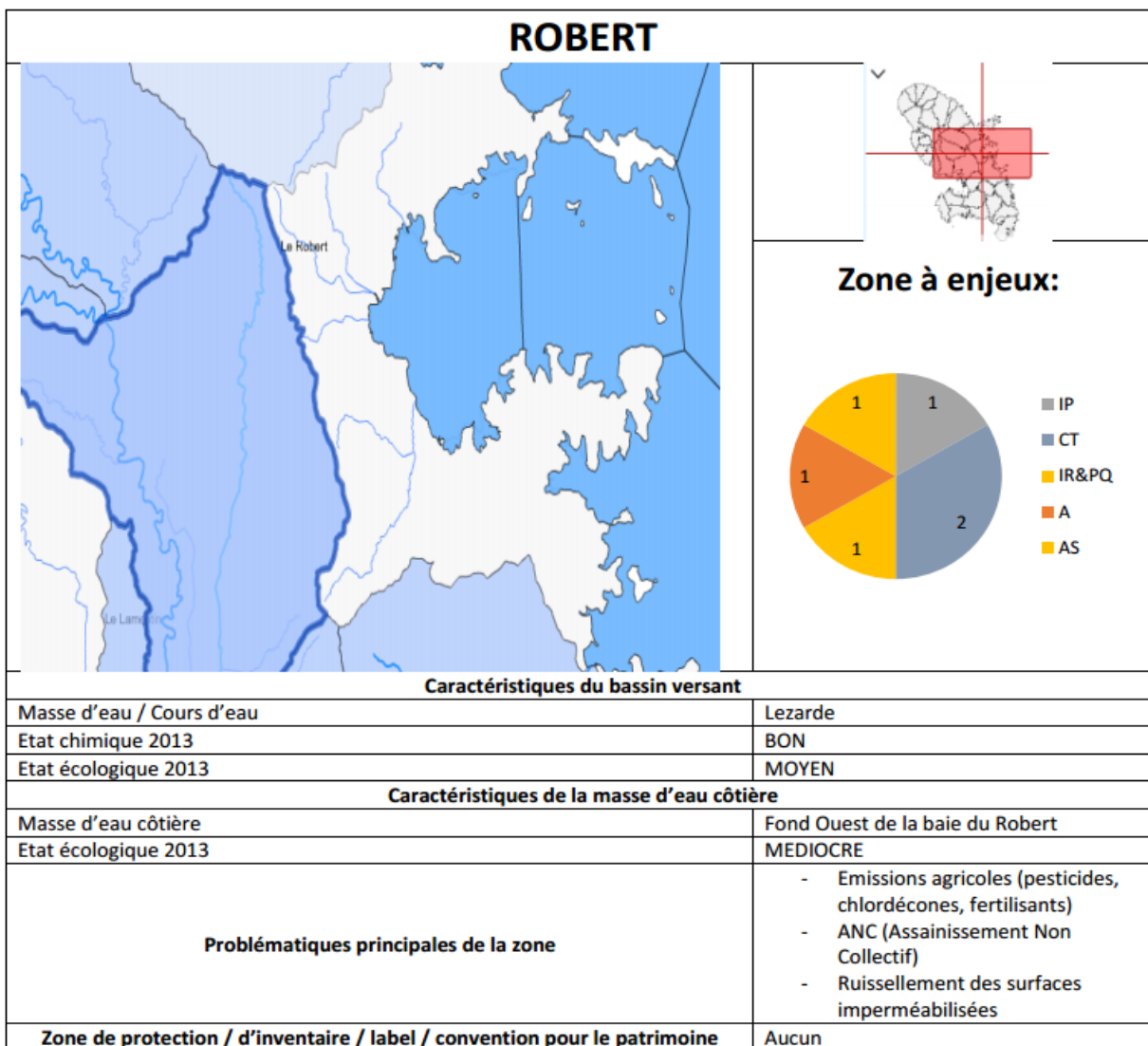
Catégories d'acteurs identifiés	Intérêts
État et Services de l'État	Ils imposent les cadres de la gestion de l'eau, mais possèdent des difficultés à trouver leur place. Il leur est souvent reproché de monopoliser la gouvernance, ou encore d'être trop éloigné du contexte Martiniquais.
Institutions publiques	Au delà de ces services d'État, on retrouve les institutions publiques qui se doivent de remplir leurs objectifs face au secteur qui les concernent. On retrouve l'ODE, un établissement public local rattaché au conseil régional et donc aux politiques territoriales. Cet office a pour rôle de fédérer et d'assurer la liaison avec l'ensemble des entités et personnes ayant un intérêt dans la gestion de l'eau.
Décideurs politiques	La mise en place de démarche de territoire repose sur les volontés politiques, or il est souvent ressorti que ceux-ci n'avaient pas les mêmes priorités. Il leur est reproché un manque de transparence et une moindre implication face aux acteurs de la gestion de l'eau. Les décideurs doivent jongler entre développement économique et contrainte environnementale, notamment afin de satisfaire les attentes de la population, de qui ils dépendent. Il est aujourd'hui beaucoup attendu de leurs implication.
Secteur de la pêche	Les pêcheurs martiniquais, bien qu'ayant une vision proche des problématiques soulevées par le SDAGE, possèdent des contraintes fortes, expliquant la difficulté d'implication de ces derniers. Il est toutefois révélé un problème de communication, de négociation et donc de jeux de rôles entre les représentants du Comité des pêches et les aménageurs du territoire.
Martiniquais	Les citoyens et acteurs économiques représentent les leviers des politique de gestion et le contre pouvoir de l'État. Ce sont par eux que passe les orientations politiques. Cependant les martiniquais sont de manière générale peu tourné vers la gestion de l'eau et la préservation des ressources. Entre alors l'importance de la communication et de la sensibilisation.

Instituts de recherche personnes qualifiées	de et On retrouve aussi dans la gouvernance de l'eau les instituts de recherche et les personnes qualifiées. Entre eux, il n'est révélé aucun problème de communication mais au contraire une bonne complémentarité. Ils attendent une meilleure fédération avec les acteurs les entourant et notamment les acteurs politiques pour assurer plus de synergies lors de leurs prises de décisions et permettre ainsi un meilleur accompagnement.
---	---

Annexe 8 : Historique de l’outil parc marin en Martinique (Source : MJE Moana, 2015)



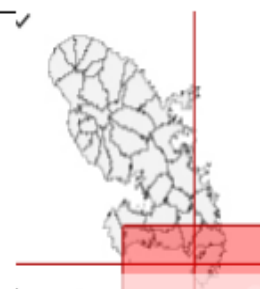
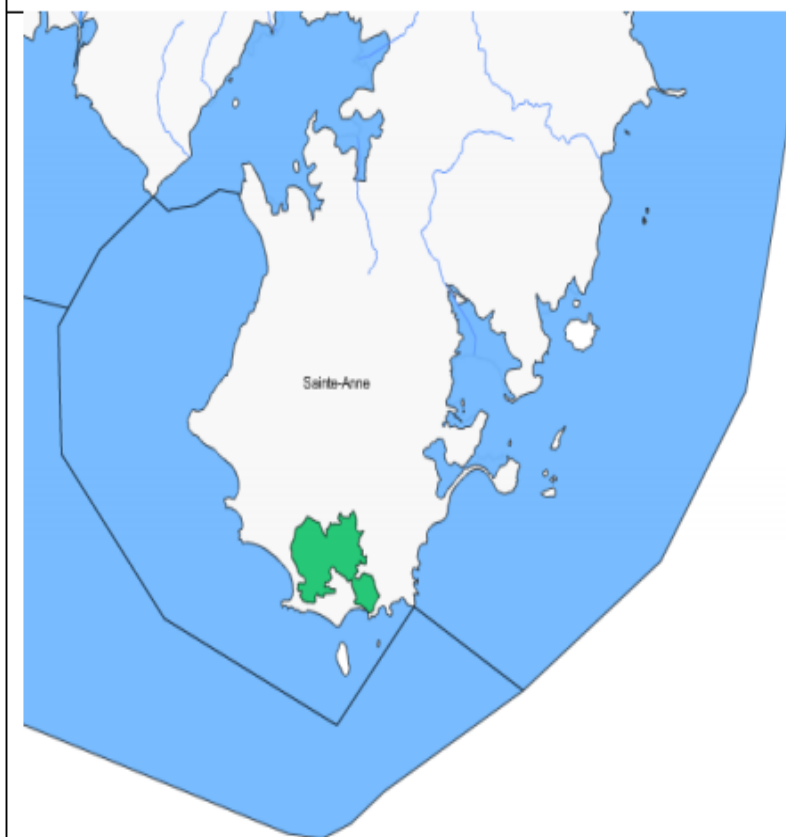
Annexe 10 Zoom sur les zones à enjeux citées par les acteurs (Source : ODE, 2015 Réalisation : MJE Moana, 2015)



Légende :

- Service d'état (SE)
- Institution publique (IP)
- Institut de recherches et Personne qualifiée (IR&PQ)
- Collectivité territoriale (CT)
- Association (A)
- Acteur socioprofessionnel (AS)

SAINTE-ANNE



Zones à enjeu



- CT
-
-
-

Caractéristiques du bassin versant

Masse d'eau / Cours d'eau	Etangs des Salines
Etat écologique 2013	MAUVAIS

Caractéristiques de la masse d'eau côtière

Masse d'eau côtière	Baie de Saint Anne
Etat écologique 2013	Moyen

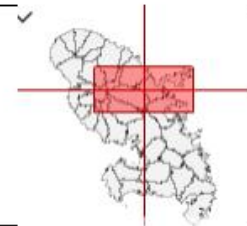
Problématiques principales de la zone

Zone de protection / d'inventaire / label / convention pour le patrimoine	- Réserves Naturelles
---	-----------------------

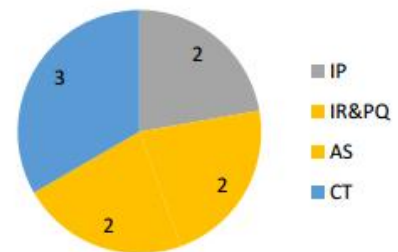
Légende :

- Service d'état (SE)**
- Institution publique (IP)
- Institut de recherches et Personne qualifiée (IR&PQ)
- Collectivité territoriale (CT)
- Association (A)
- Acteur socioprofessionnel (AS)

TRINITE / GALION



Zone à enjeux:



Caractéristiques du bassin versant

Masse d'eau / Cours d'eau	Galion
Etat chimique 2013	BON
Etat écologique 2013	MOYEN

Caractéristiques de la masse d'eau côtière

Masse d'eau côtière	Baie du Galion
Etat écologique 2013	MEDIOCRE

Problématiques principales de la zone

- Emissions agricoles (pesticides, chlordécones, fertilisants)
- ANC (Assainissement Non Collectif)
- Ruissellement de surface
- Erosion des sols

Zone de protection / d'inventaire / label / convention pour le patrimoine

- PNR
- APB

Légende :

Service d'état (SE)

Institution publique (IP)

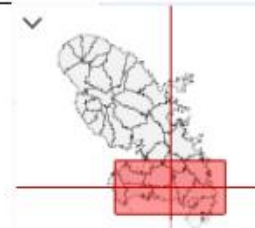
Institut de recherches et Personne qualifiée (IR&PQ)

Collectivité territoriale (CT)

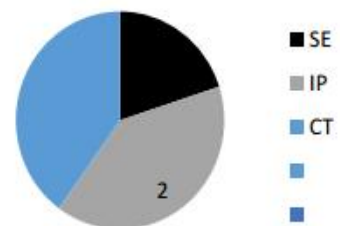
Association (A)

Acteur socioprofessionnel (AS)

RIVIERE PILOTE / LE MARIN



Zones à enjeux



Caractéristiques du bassin versant

Masse d'eau / Cours d'eau	Grande Rivière Pilote
Etat chimique 2013	BON
Etat écologique 2013	MOYEN

Caractéristiques de la masse d'eau côtière

Masse d'eau côtière	Baie du Marin
Etat écologique 2013	MEDIOCRE
Masse d'eau côtière	Baie de Sainte Luce
Etat écologique 2013	MOYEN

Problématiques principales de la zone

- Pollutions d'origine industrielle
- AC (Assainissement Collectif)

Zone de protection / d'inventaire / label / convention pour le patrimoine

- PNR
- ZNIEFF
- Site(s) inscrit(s) classé(s)
- Sites CELRL

Légende :

- Service d'état (SE)
- Institution publique (IP)
- Institut de recherches et Personne qualifiée (IR&PQ)
- Collectivité territoriale (CT)
- Association (A)
- Acteur socioprofessionnel (AS)

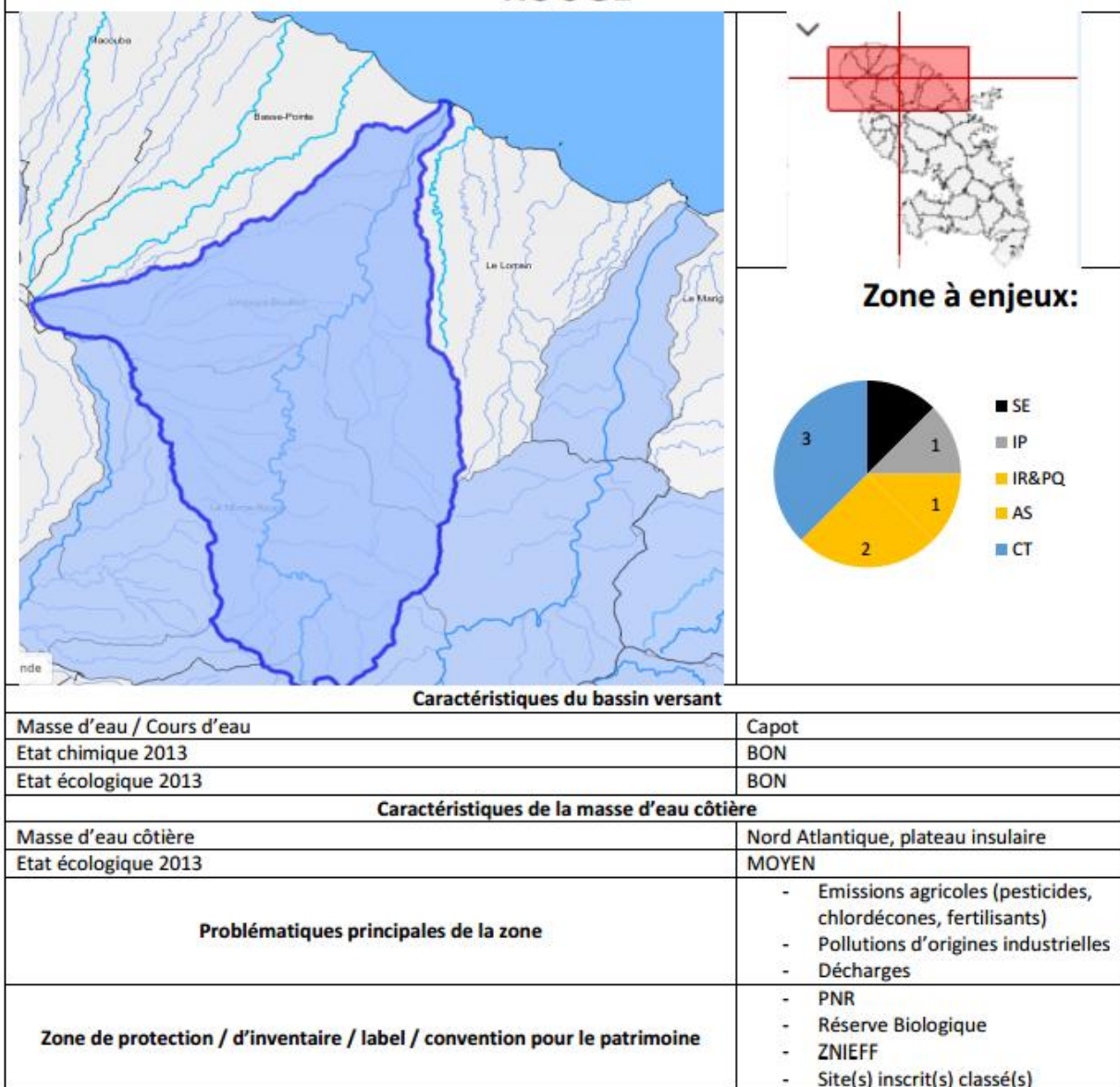
DUCOS / SAINT-ESPRIT / RIVIERE SALEE / TROIS ILETS

<p>Zones à enjeu:</p> <p> ■ SE ■ CT ■ IR&PQ ■ IP ■ A </p>	
Caractéristiques du bassin versant	
Masse d'eau / Cours d'eau	Rivière Salée
Etat chimique 2013	BON
Etat écologique 2013	MOYEN
Caractéristiques de la masse d'eau côtière	
Masse d'eau côtière	Baie de Génipa
Etat écologique 2013	MOYEN
Problématiques principales de la zone	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions agricoles (pesticides, chlordécones, fertilisants) - ANC (Assainissement Non Collectif) - AC (Assainissement Collectif) - Elevage - Erosion des sols - Ruissellement des surfaces imperméabilisées
Zone de protection / d'inventaire / label / convention pour le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - PNR - Sites CELRL

Légende :

- Service d'état (SE)**
- Institution publique (IP)
- Institut de recherches et Personne qualifiée (IR&PQ)
- Collectivité territoriale (CT)
- Association (A)
- Acteur socioprofessionnel (AS)

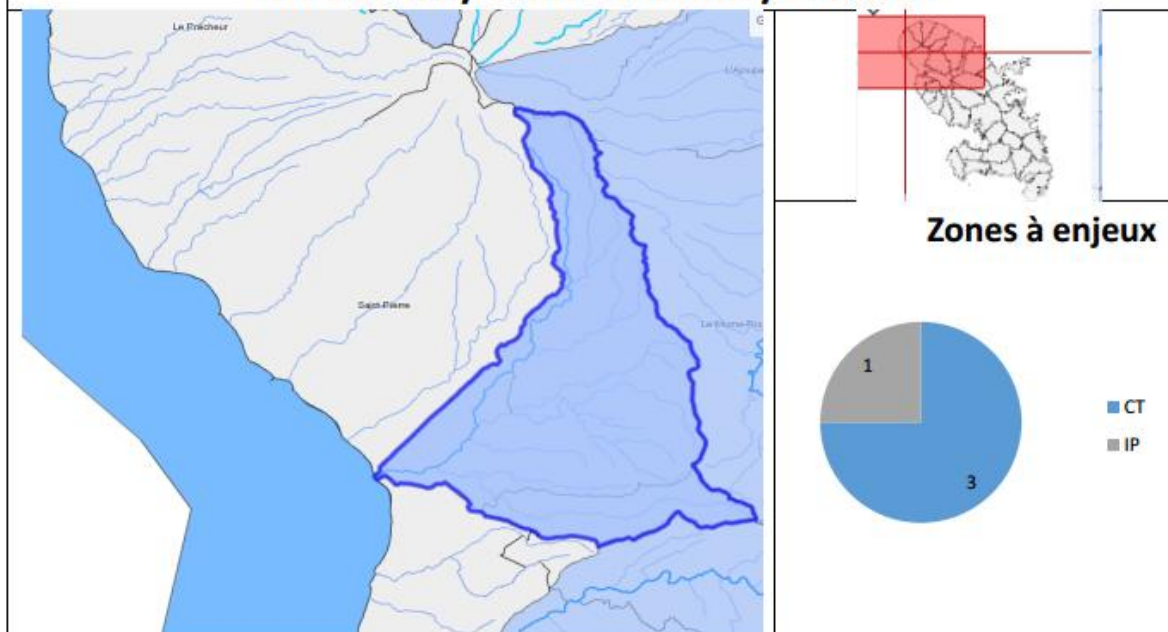
BASSE POINTE / LE LORRAIN / AJOUPA-BOUILLON / MORNE ROUGE



Légende :

- Service d'état (SE)
- Institution publique (IP)
- Institut de recherches et Personne qualifiée (IR&PQ)
- Collectivité territoriale (CT)
- Association (A)
- Acteur socioprofessionnel (AS)

PRECHEUR / SAINT-PIERRE / CARBET



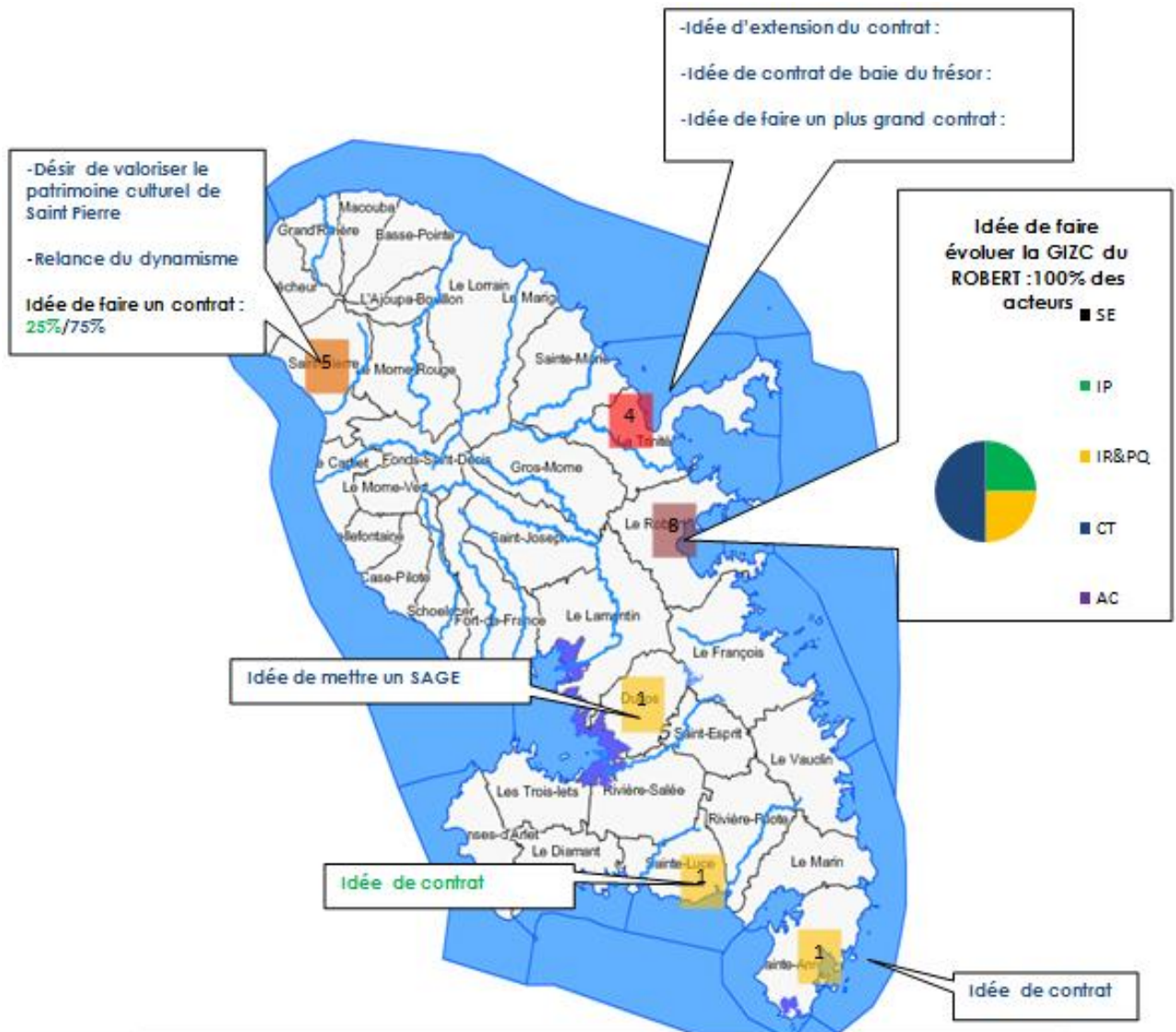
Caractéristiques du bassin versant

Masse d'eau / Cours d'eau	Roxelane
Etat chimique 2013	MAUVAIS
Etat écologique 2013	MOYEN
Caractéristiques de la masse d'eau côtière	
Masse d'eau côtière	Nord Caraïbes
Etat écologique 2013	MOYEN
Problématiques principales de la zone	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions agricoles (pesticides, chlordécones, fertilisants) - Pollution d'origines industrielles - décharges
Zone de protection / d'inventaire / label / convention pour le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - PNR

Légende :

- Service d'état (SE)**
- Institution publique (IP)
- Institut de recherches et Personne qualifiée (IR&PQ)
- Collectivité territoriale (CT)
- Association (A)
- Acteur socioprofessionnel (AS)

Annexe 11 Idées de démarches de territoires proposées par les acteurs (Réalisation : MJE Moana 2015)



Légende :

Service d'état (SE)
Institut public (IP)
Institut de recherches et Personne qualifiée (IR&PQ)
Collectivité territoriale (CT)
Association (A)
Acteur socioprofessionnel (AS)